

La co-construction en urbanisme ;
caractérisation, outils et effets de la parole
habitante dans une approche renouvelée de la
fabrication du projet urbain.



Quentin LEFEVRE

Mémoire de recherche, master 2 Urbanisme et aménagements durables

Option Paysage et évaluation environnementale dans les projets d'urbanisme et de territoires

Année 2015-2016, soutenu le 9 septembre 2016

Sous la direction d'Agnès Berland-Berthon, directrice de l'institut d'urbanisme de Bordeaux

Université Bordeaux Montaigne - Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme

Remerciements

Je tiens avant tout à remercier très sincèrement mes professeurs de l'institut d'urbanisme de Bordeaux qui m'ont bien sûr permis au cours de ces quatre dernières années d'acquérir un certain nombre de connaissances mais aussi et surtout d'avoir une vision élargie du monde, le tout dans une atmosphère studieuse mais néanmoins chaleureuse.

Je remercie également les personnes qui m'ont permis d'effectuer des stages au sein de structures aussi diverses que la mairie de Taipei et l'agence de paysage Phytolab à Nantes.

Concernant mon passionnant séjour taiwanais, je remercie le professeur Rémy Wang, ainsi que monsieur Nicolas Bauquet, conseiller de coopération et d'action culturelle au Bureau Français de Taipei et monsieur Philippe Tzou, conseiller export au Bureau Business France à Taïwan, mais aussi mes collègues au département du développement urbain et notamment Mme Joyce Lin, du service d'Urban Design pour les responsabilités et la confiance qu'elle m'a rapidement accordées.

Merci aux personnes qui ont bien voulu répondre à mes questions et ainsi enrichir considérablement ce travail de recherche (par ordre de réalisation des entretiens) ;

Guillaume Quemper (architecte au sein du collectif Dérive), Aurélie Bouton (urbaniste à l'agence Ville Ouverte), Béatrice Mariolle (architecte), Stéphanie Boin (ancienne responsable de la mission de concertation de la ville du Havre), Esther Guillemard (architecte en résidence à l'Université Foraine de Clermont-Ferrand), Joël Meurie (responsable du Territoire Centre, service DSU de la ville de Clermont-Ferrand) et Luc Lemonnier (1er adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de la concertation publique de la ville du Havre).

Je remercie également les amis avec lesquels j'ai eu l'occasion d'échanger à propos de ce sujet de recherche qui ne laisse pas insensible. Merci enfin à ma famille pour leurs encouragements et à mon grand-père dont les mots me restent. En effet, "si tu es pressé, va lentement".

Sommaire simplifié

Introduction	p.6
Note méthodologique	p.9

Partie 1 : Les caractéristiques de la co-construction en urbanisme, définition, méthode et prérequis

p.11

A- La co-construction avec les habitants, éléments de définition

p.11

- 1- Histoire récente de la participation p.11
- 2- La co-construction du projet urbain, du point de vue des acteurs rencontrés p.17
- 3- Une évolution du processus classique de fabrication de la ville ? p.19

B- Penser le temps comme une ressource

p.23

- 1- L'urbanisme comme gestion du processus ? p.23
- 2- Préfiguration et appropriation collective p.25
- 3- Temporalités du projet urbain co-construit p.27

C- La subjectivité au cœur du processus

p.29

- 1- Légitimité de la subjectivité p.29
- 2- La place de l'art dans le processus p.31
- 3- Communication et confiance p.33

Partie 2 : Modalités d'élaboration d'une pensée partagée

p.36

A- Un système de relations dynamique entre les acteurs

p.36

- 1- L'individu comme être relationnel p.36
- 2- Un système de relations locales p.39
- 3- La co-construction de la pensée p.41

B- Modes opératoires pour un projet urbain co-construit

p.44

- 1- Une nécessaire complémentarité des approches p.44
- 2- l'exemple de l'Université Foraine à Clermont-Ferrand p.46
- 3- l'exemple du quartier Danton au Havre p.49

C- Outils communs d'aide à la synthèse

p.53

- 1- L'élaboration d'un document-étape p.53

2 - Les outils de représentation	p.54
3- Pouvoir du faire	p.55
Partie 3 : Quelles conditions pour une portée effective de la pensée locale habitante ?	p.57
A- Quelle construction de l'intérêt général ?	p.57
1- Intérêt individuel VS intérêt général	p.57
2- Modalités de construction d'un intérêt général au niveau local	p.59
3- Vers la notion de communs ?	p.61
B- Mécanismes décisionnels	p.63
1- Modalités de prises de décisions	p.63
2- Pratiques participatives taiwanaises	p.65
3- Retour sur des marqueurs de la participation en urbanisme	p.67
Conclusion	p.72
Bibliographie	p.78
Annexes	
n°1-7 : Entretiens avec les acteurs	p.81
n°8 : Photographies du quartier Danton	p.112
n°9 : Photographies du quartier de la Gauthière	p.113
n°10 : Cartographie du quartier de la Gauthière	p.114
n°11 : Stage à la mairie de Taipei	p.115
n°12 : L'urbanisme à Taiwan	p.117
Sommaire détaillé	p.133
Résumé	p.138

Introduction

Si la fabrique de la ville se fait naturellement avec une multitude d'acteurs porteurs d'enjeux potentiellement contradictoires, les habitants n'ont jusqu'à présent été que ponctuellement associés à la l'élaboration des tracés urbains régulateurs. Considérant que la ville est "une œuvre collective dans laquelle l'habitant ne trouve pas aisément sa place"¹, il s'agit bien aujourd'hui de ne plus simplement "penser à la place"² mais de "faire avec (les habitants)".

La prolifération du terme "co-construction" dans le langage médiatique³ de ces dernières années témoigne d'un engouement certain pour les pratiques participatives dans tous les domaines. L'heure est aux budgets participatifs ou encore à la co-fabrication des politiques de santé. Le champ de l'urbanisme n'est pas non plus épargné par la montée en puissance de méthodes de conception qui associent les usagers. L'actualité semble confirmer la mise en avant de la thématique participative. Ainsi, en 2015 le réseau de transport du Grand Paris Express, qualifié de plus grand chantier civil d'Europe, se voit doté d'une direction artistique et culturelle⁴ ayant pour objectif de "travailler en co-création et co-construction, pour une implication réelle des usagers"⁵. La récente nomination d'acteurs⁶ engagés dans des démarches de co-fabrication de la ville au palmarès des jeunes urbanistes 2016 témoigne d'un processus de légitimation de ces même démarches. Bien entendu il est ici question de démarches allant au delà de la concertation au sens juridique du terme en tant que dispositifs prévus par la loi pour recueillir les avis des citoyens à propos de projet d'aménagement du territoire.

Au delà de l'opposition classique entre les conceptions top-down et bottom-up ou entre l'habitant et le technicien, il doit exister un espace d'échange, de confrontation des idées, d'explicitation des divergences et de production de consensus. C'est bien une recherche de qualification de cet espace-temps de la rencontre entre acteurs et concepteurs du territoire qui va est à l'origine de ce mémoire. Cette recherche est sous-tendue par la problématique suivante ; "Quelles sont les modalités de prises en compte des usagers d'un territoire, et notamment ses habitants, dans l'élaboration d'un projet urbain dit co-construit ?".

1 Jean-Louis Subileau, urbaniste, *in* site internet *Une fabrique de la ville*.

2 BESSON, 2016

3 "utilisé dans la presse écrite une fois par an avant 2003, une fois par mois en 2005, il apparaît presque quotidiennement en 2013". Source : <http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/co-construction>

4 Jérôme Sans et José Manuel Gonçalves

5 *In* site internet *Société du Grand Paris*

6 Comme l'association de programmation urbaine *Plateau Urbain*, le collectif d'architectes *Y4+K*, ou l'agence *Ville Ouverte*

La principale hypothèse que nous avons formulé au lancement de cette recherche est que processus de participation serait ponctuel et linéaire et que l'enjeu principal se trouverait dans le degré d'intégration de la pensée habitante au projet urbain co-construit. Comme il s'est avéré que cette proposition contenait un certain nombre de sous-hypothèses, nous les avons distinguées et formulées de la manière qui suit ;

Hypothèse 1 : "la récolte de la pensée habitante est un épisode déterminant"

Ayant à l'esprit le phasage classique du projet d'urbanisme, nous avons supposé que l'apport d'une matière extérieure aux experts et à la collectivité devait se dérouler à un moment bien déterminé du projet urbain, à savoir à l'issue de la phase de diagnostic.

C'est pourquoi nous avons cherché à comprendre dans un premier temps les modalités de récolte de cette pensée habitante que nous avons considéré a priori comme un bloc, c'est à dire une matière donnée dont l'enjeu de la récolte résiderait dans ses modalités de prélèvement.

Hypothèse 2 : "la synthèse de la pensée habitante est stratégique et la cartographie y joue un rôle important"

Toujours dans l'optique de cette linéarité, nous avons envisagé la synthèse de cette matière comme stratégique du point de vue de son intégration future au projet et de sa prise en compte dans le projet urbain considéré. Ainsi, l'outil cartographique qui est classiquement employé pour synthétiser et surtout spatialiser les enjeux d'un projet d'urbanisme devrait avoir une place prépondérante dans la mise en œuvre de cette synthèse.

Hypothèse 3 : "la qualité de la participation est déterminée par le degré d'association des habitants à la décision"

Cette hypothèse découle de travaux théorisant la participation des habitants afin d'en permettre l'évaluation. L'échelle de la participation d'Arnstein propose ainsi différentes étapes allant de la non participation au le pouvoir effectif des citoyens. Sont mis au sommet de cette échelle de la participation la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen. Ainsi, tant que les habitants ne seraient pas associés aux prises de décisions, leur participation relèverait simplement d'une coopération d'ordre symbolique.

Hypothèse 4 : "la co-construction relève de la démocratie participative"

Nous en avons déduit que la mise en œuvre de démarches de co-construction, comme modalités de mise en œuvre de la démocratie participative, seraient le signe d'une l'évolution de la démocratie locale

vers moins de représentativité, étant donné l'existence supposée d'une association directe des habitants aux prises de décisions.

Hypothèse 5 : "les intérêts individuels sont a priori divergents de l'intérêt général"

Cette hypothèse est conséquente d'une considération de l'opposition théorique classique entre intérêt général et intérêts particuliers dont les habitants en seraient les défenseurs systématiques. Puisque souvent lors de réunions publiques concernant des projets d'urbanisme, les personnes prenant la parole apparaissent comme défenseurs de leurs intérêts propres ou bien ceux d'un groupe dont ils seraient les représentants.

Hypothèse 6 : "l'importance de la dimension relationnelle dans le projet urbain co-construit"

Postulant que le projet s'adresse à une société locale (échelle du quartier) et que l'ensemble n'est pas constitué que de la somme des parties, les relations entre les acteurs devraient une importance, au moins équivalente aux actions physiques imparties.

Hypothèse 7 : "la subjectivité et l'art ont une place importante dans le processus de co-construction d'un projet d'urbanisme"

Constatant la prolifération de démarches associant des artistes à des projets d'aménagement du territoire, nous avons envisagé que la place de l'art dans les dispositifs de co-construction pourrait être reconnue par les acteurs de projets urbains co-construits. Aussi, le renforcement supposé de la contextualité due à la participation des habitants à l'élaboration de projets d'urbanisme nous a parue annonciatrice d'une prise en compte accrue de la subjectivité comme nécessaire au renforcement de la relation entre les parties prenantes.

Nous allons nous attacher dans une première partie à mettre en lumière ce qui caractérise la démarche de co-construction, en la définissant de manière théorique et empirique, en explicitant en quoi elle incarne une évolution du rapport au temps du projet urbain et en analysant la subjectivité comme un prérequis indispensable. Dans une seconde partie, nous étudierons les modalités d'élaboration d'une pensée partagée au sein de projets urbains co-construits, avec la création d'un système de relations dynamiques entre les acteurs, la mise en place de modes opératoires et d'outils communs d'aide à la synthèse. Enfin nous nous interrogerons dans un dernier développement sur les conditions nécessaires à l'effectivité de la pensée locale en tentant de comprendre les mécanismes de construction de l'intérêt général et d'élaboration de la décision au niveau local.

Note méthodologique

Cette recherche a pour objectif d'étudier les modalités pratiques de mise en œuvre de démarches de co-construction de projets urbains avec les habitants en observant notamment les outils et méthodes utilisés. C'est pourquoi, nous avons constitué un premier corpus issu à la fois d'articles scientifiques et de conférences. Puis, au delà d'un apport de matière théorique, nous avons souhaité interroger des acteurs impliqués dans des démarches de co-construction de projets urbains par le biais d'entretiens réalisés auprès de prestataires intervenants dans ces démarches, mais aussi de représentants des collectivités, qu'ils soient techniciens ou élus. L'échelle du projet urbain nous a paru pertinente car elle se situe à un niveau relativement préhensible dans une échelle de temps limitée, aussi bien du point de vue de la limitation du nombre d'acteurs engagés qu'au regard de sa circonscription spatiale. Ainsi, nous avons réalisé 7 entretiens semi-directifs, avec les mêmes questions posées systématiquement, ceci non dans le but de faire un comparatif des réponses données mais plutôt dans la perspective d'observer leurs points de convergence. En croisant nos hypothèses et les réponses qui ont été données, nous avons cherché à construire une trame commune qui permette d'expliquer conceptuellement et pratiquement ce qu'est la co-construction d'un projet urbain et les enjeux qui lui sont attachés. Nous avons également ponctuellement mis en parallèle les deux démarches qui nous ont paru les plus significatives (projet Danton au Havre, et la Gauthière à Clermont-Ferrand). Les personnes ayant été interrogées sont les suivantes :

(1) collectif Dérive - Guillaume Quemper (paysagiste) / Annexe 1

(2) agence Ville Ouverte - Aurélie Bouton (urbaniste) / Annexe 2

(3) Béatrice Mariolle (architecte) / Annexe 3

(4) ville du Havre - Stéphanie Boin (architecte), ancienne responsable de la mission de concertation pour la ville / Annexe 4

(5) université Foraine de Clermont-Ferrand - Esther Guillemard (architecte) / Annexe 5

(6) ville de Clermont-Ferrand - Joël Meurie, service DSU, responsable du Territoire Centre / Annexe 6

(7) ville du Havre - Luc Lemonnier, 1er adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de la concertation publique / Annexe 7

L'entretien (1) se rapporte au projet urbain du quartier de la Bottière à Nantes. L'entretien (3) se rapporte à la démarche TEPOP. Les entretiens (5) et (6) se rapportent au projet urbain du quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand. Les entretiens (2), (4) et (7) se rapportent au projet urbain du quartier Danton au Havre.

Les questions qui ont été posées lors des entretiens sont les suivantes ;

- 1- Comment définiriez-vous la notion de "co-construction des projets d'urbanisme avec les habitants" ?
- 2- En quoi la co-construction pourrait représenter une évolution du processus classique de fabrication de la ville ?
- 3- En quoi le projet que vous accompagnez relève de la co-construction ?
- 4- Comment en êtes-vous arrivé à cette pratique ?
- 5- Pourquoi vous engagez-vous dans un tel processus ?
 - Quels sont les bénéfices que vous attendez, quels avantages, quelle valeur accordez-vous à la co-construction ?
 - Quelles limites, quelles difficultés observez-vous ?
- 6- Quelle méthode employez-vous pour récolter la pensée habitante ?
Quels sont les destinataires concernés ? Qui a la charge de récolter cette pensée habitante ?
Les questions posées, les thèmes abordés sont-ils définis à l'avance ? Quels sont-ils ?
- 7- Qui fait la synthèse du "diagnostic habitant" ? Comment celle-ci est-elle faite, selon quels critères et dans quel objectif ? Quel mode d'expression graphique est utilisé ?
- 8- Si c'est possible, comment avez-vous produit de l'intérêt général à partir d'une somme d'intérêts individuels ?
- 9- Quelle est la portée décisionnelle de cette "pensée habitante" ? En quoi et comment les habitants sont (ou seront) associés aux prises de décision ?
- 10- L'apport du numérique et des technologies et la communication et de l'information contribue-t-il à faire évoluer les pratiques ?
- 11- Quelle place voyez-vous pour l'art et les artistes (dans une démarche de co-construction) ?
- 12- Quelle place pour les approches subjectives (dans une démarche de co-construction) ? Quel intérêt de considérer le "paysage vécu" ?

Partie 1 :

Les caractéristiques de la co-construction en urbanisme, définition, méthode et prérequis

Dans cette première partie sera interrogée la nature de la co-construction en urbanisme, et les éléments de méthode qui lui donnent ses caractéristiques propres. Nous tenterons d'en donner une définition, dans un premier temps théorique puis appuyée sur les réponses que les acteurs interrogés nous ont donné lors des entretiens. Puis nous nous attacherons à regarder en quoi le processus de co-construction considère de temps comme une ressource dans l'élaboration du projet urbain. Enfin nous nous attarderons sur la notion de subjectivité qui est partie intégrante d'un projet de territoire pensé avec ses habitants.

A- La co-construction avec les habitants, éléments de définition

1- Histoire récente de la participation

a- en France et en Amérique du Nord

Il est indéniable que l'on assiste ces dernières années à une "floraison de démarches participatives autour d'enjeux urbains"⁷ (Bacqué et Gauthier, 2011). Les auteurs rappellent que le champ des recherches universitaires dans ce domaine est foisonnant aussi bien en littérature francophone qu'anglophone. On peut donc en déduire que la question de la participation dans les projets d'urbanisme dépasse largement le périmètre hexagonal et traverse les sociétés contemporaines dans leur ensemble.

Cette montée en puissance des processus de co-conception semble s'expliquer par un affaiblissement ou du moins une insuffisance de la démocratie représentative pure. Ainsi "le processus de démocratisation du système politique représentatif est inachevé, et inachevable"⁸. Un besoin se fait

⁷ BACQUE et GAUTHIER, 2011

⁸ DUJARDIN, 2007

alors sentir dans nos sociétés contemporaines de "représenter dans l'espace politique à la fois ce qui est commun et ce qui est particulier." La systématisation des dispositifs participatifs apparaît comme la conséquence d'une "difficulté du système binaire⁹ à répondre à la complexité des problèmes de nos sociétés modernes ; et l'ébranlement du système pyramidal rationnel et hiérarchique sous l'effet du principe d'autonomie"¹⁰, sans compter l'application du principe de subsidiarité.

Il est de notoriété qu'un des jalons de la pensée de la participation citoyenne a été l'article publié en 1969 par Sherry R. Arnstein dans la revue de l'institut américain d'urbanisme qui propose une catégorisation des démarches d'implication des citoyens qui sera reprise par nombre de penseurs et ce jusqu'aujourd'hui. Cette "échelle de la participation" s'inscrit dans une réflexion sur la délégation du pouvoir effectif accordé aux habitants et met en avant une nette dissociation entre ce qui relève de la démocratie participative et ce qui relève du symbolique, en tous cas dans les années 1960 aux États-Unis, c'est à dire les sondages d'opinion, les assemblées de quartier et les audiences publiques.

Apport de la pensée anglo-saxonne, méthode du Community Planning :

L'enjeu de la démarche de community planning est rendre les citoyens acteurs de la conception du projet urbain. Cette méthode mise sur la créativité des habitants et l'intelligence collective des parties prenantes : élus, professionnels, usagers. Un des grands auteurs est l'anglais Nick Wates¹¹. Un grand nombre d'acteurs¹² de la fabrication de la ville se réfèrent à cette méthode.

Cette pensée trouve sa source dès les années 1960 en Angleterre sous le terme "Community Architecture", aux États-Unis sous forme des "Community Planning Groups" ainsi que dans le sillage du mouvement "Advocay Planning" emmené par Paul Davidoff, et au même moment au Japon sous le vocable de "Community Empowerment".

L'idée de développement communautaire a pris racine sur le continent américain dès les années 1950 avec pour objectif une "recherche d'égalité effective"¹³. Aujourd'hui, les "Corporations de Développement Communautaire" (CDC) au Canada sont définies de la manière suivante :

9 majorité/minorité

10 définit par DUJARDIN comme "l'apparition d'individus plus libres de leur temps, plus informés, plus prêts, d'une certaine façon, à s'investir dans la chose publique"

11 ouvrage de référence : WATES, Nick. *Concertation citoyenne en urbanisme. La méthode du Community planning*. 2010

12 comme le Cerdd (Aire Métropolitaine Lilloise), le collectif d'architectes ETC ou encore les urbanistes de la ville de Taipei.

13 DONZELOT et EPSTEIN, 2006

*"une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions et potentialités locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives"*¹⁴.

Ainsi les valeurs de solidarité et de coopération sont importantes : "les relations d'entraide sont égalitaires et favorisent la non-concurrence". Ces groupes organisés ont pour mission "d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socio-économique de son milieu "¹⁵.

Aux états-unis, dès les années 1980, les CDC sont des associations qui disposent d'un "droit de planning (Donzelot et Epstein, 2006) sur le territoire qui les concerne. Leurs équipes exécutives sont constituées d'urbanistes, de spécialistes financiers ou d'animateurs de vie communautaire tandis que leurs Conseils d'Administrations sont constitués d'habitants et de personnalités extérieures (universitaires, politiques). Les décisions sont partagées et la gouvernance de type partenariale. Les CDC jouent un rôle important dans la rénovation urbaine des centres anciens qui sont dégradés aussi bien physiquement que socialement.

L'Alma-Gare et les Ateliers Populaires d'Urbanisme :

Un des projets qui ont marqué l'histoire de la participation en France est celui de l'Alma-Gare à Roubaix avec la création en 1975 d'un Atelier Populaire d'Urbanisme (APU). Celui-ci a été constitué dans un premier temps comme un contre-pouvoir citoyen qui s'est voulu force de proposition face à la destruction programmée par la municipalité d'un quartier constitué en grande partie de logements ouvriers. L'APU est constitué d'habitants et fait appel également à des architectes, urbanistes, sociologues. Il se réunit chaque semaine autour d'une question centrale qui est débattue entre les intervenants¹⁶. L'objectif est alors de "renverser le rapport de force face à la collectivité", ce qui a été le cas puisque "les architectes [de la mairie] vont devoir leur rendre compte de l'avancée de leur travaux"¹⁷. C'est une démarche qualifiée d'ascendante, où la "participation des habitants a été tellement prégnante, longue, active, qu'elle a produit un nouveau statut "d'habitants techniciens" mettant ainsi en œuvre ce

14 OUATTARA, 2003

15 In site internet *CDC Lac-Saint-Jean-Est*

16 source : film "L'Alma-Gare à Roubaix : quand les habitants prennent l'initiative". 1981.

http://www.dailymotion.com/video/x1bor9u_quand-les-habitants-prennent-l-initiative-1981-realisation-societe-cooperative-de-production-sujet-1_shortfilms

17 In site internet *Espaces Possibles*

que l'Aire Métropolitaine de Lille qualifie de son côté de "maîtrise d'ouvrage collective"¹⁸.

Il est intéressant de noter qu'outre la longévité et l'efficacité de l'APU en termes d'inflexion d'une politique publique d'aménagement, il a aussi été influent puisque d'autres se sont créés dans la foulée. Et certains encore récemment, comme en 2012 à Grenoble. Ici aussi l'Atelier Populaire d'Urbanisme se définit comme un "groupe de travail qui réunit des habitants du quartier pour élaborer un projet alternatif à la rénovation urbaine"¹⁹. En l'occurrence concernant le quartier de La Villeneuve à Grenoble. La rénovation du quartier, qui a été l'objet de plusieurs plans d'aménagement sous différentes mandatures municipales, se veut à présent engagé dans une démarche de co-construction revendiquée²⁰.

Il est donc certain que les processus participatifs ne datent pas d'aujourd'hui et que si des expériences significatives ont parsemé la deuxième moitié du XXe siècle, ce n'est que depuis le début des années 2000 qu'un tournant, signalant "la progression de l'idéal participatif".

b- la co-construction, un processus collaboratif, collectif et stratégique

Le dictionnaire en ligne DicoPart définit la co-construction comme "l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action"²¹. Il s'agit donc d'impliquer c'est à dire "attribuer à quelqu'un une part de responsabilité"²² donc d'une forme de partage de l'exercice de la responsabilité, ce que nous pouvons considérer comme un dispositif de nature collaborative. Il s'agit ensuite d'impliquer une "pluralité d'acteurs"²³ donc de faire appel à de multiples personnalités, ce qui confère au dispositif sa nature collective.

Il est intéressant de noter que les habitants sont ici considérés comme des "acteurs inhabituels", qui "figurent d'ordinaire parmi les destinataires d'actions engagées par des autorités compétentes" et "se trouvent réinvestis de la capacité d'intervenir sur la définition de ces actions au même titre que ces autorités".

Enfin s'il s'agit bien "d'élaborer et de mettre en œuvre" un projet. La participation dont il est question possède alors une dimension stratégique.

Co-construire signifie bien alors concevoir de manière collective et concertée les objectifs et la mise en œuvre d'un projet. Cette triple nature, collective, collaborative et stratégique semble ainsi

18 CERDD, 2010

19 In page Facebook *Atelier Populaire d'Urbanisme de la Villeneuve*

20 Ce cas ne fera pas l'objet d'une étude plus approfondie dans ce mémoire

21 AKRICH, 2013

22 source : Larousse.fr

23 les habitants sont ici considérés comme des acteurs " inhabituels"

caractériser sur le plan théorique une action du relèverait de la co-construction.

Le projet urbain Grenoble Esplanade définit la co-construction comme une "démarche de participation citoyenne pour définir collectivement le futur projet d'aménagement" et ce à "chaque étape de la réalisation du projet" ou encore "un dispositif d'échange régulier entre les usagers et l'équipe de conception urbaine", appuyé sur un "principe de transparence des décisions"²⁴. Vincent Fristot, adjoint à l'urbanisme de la ville définit la co-construction comme "le fait d'associer les habitants très en amont, avant que les décisions stratégiques soient prises". Il s'agit ici encore de penser ensemble l'avenir du territoire. Les trois dimensions évoquée précédemment se retrouvent ; une dimension collaborative (décisions partenariales), stratégique (penser et agir donc avoir prise sur le processus de prise de décision) et démocratique (avec les habitants considérés comme acteurs légitimes du processus).

c- bienfaits attendus de la participation au PNRU2

Le rapport Dubetout pose dès 1983 les bases d'un modèle de "participation active des habitants" et d'une nouvelle forme de gouvernance urbaine incluant les usagers²⁵. S'en est suivi une série de mesures prises dans le cadre de la politique de la ville alternant ou combinant des actions d'ordre social (intervention sur les populations) ou d'ordre spatial (intervention sur le bâti).

La politique de rénovation urbaine lancée en 2003 par la loi Borloo a eu pour effet d'engager l'état dans une vaste campagne de rénovation du bâti et de désenclavement des quartiers ciblés. Cependant concernant la participation des habitants à la première phase du PNRU²⁶, il s'est agit pour les élus et les bailleurs d'obtenir "le consentement des habitants à une politique qui a été définie sans eux" (Epstein, 2012). Une des raisons évoquées par l'auteur est ce qu'il appelle le "design institutionnel" de la rénovation urbaine, c'est à dire du "processus d'instruction de leur projet qui perdure jusqu'à la signature de la convention avec l'ANRU" et qui aurait empêché la mise en place en amont d'une relation constructive entre habitants et collectivités.

En revanche, la seconde version du PNRU pour la période 2014-2024 (NPNRU ou PNRU 2) promeut la co-construction de la politique de la ville avec les élus et les habitants. Le texte de la loi Lamy²⁷ voté en 2014 prévoit que "les habitants ainsi que des représentants des associations et des

²⁴ In site internet *Grenoble Esplanade*

²⁵ WUHL, 2008

²⁶ Programme National pour la Rénovation Urbaine

²⁷ Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

acteurs économiques soient associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville". En outre sont imposés des outils dédiés à la co-construction et au renforcement du pouvoir d'agir comme les "maisons du projet", définies comme lieu-ressource du projet de renouvellement urbain, de son calendrier et lieu d'accueil du "conseil citoyen". Ce dernier est défini comme l'espace destiné à favoriser la prise de parole, à garantir la place des habitants dans le pilotage du contrat de ville et aussi à constituer un espace de propositions et d'initiatives. Il est défini de manière libre par la collectivité locale (habitants volontaires, tirage au sort). Il doit être indépendant et autonome des pouvoirs public et constitué à plus de 50% d'habitants tirés au sort. Ce collège habitant doit également être paritaire (hommes, femmes) et "tendre à être représentatif des différentes composantes de la population du quartier" notamment les jeunes²⁸. Le reste du conseil citoyen est constitué de représentants d'associations, de collectifs ou de professionnels implantés dans le quartier, sélectionnés par appel à candidatures. Enfin l'outil appelé "table de quartier" réunit associations et collectifs d'habitants pour "une forme non institutionnelle de participation citoyenne", c'est à dire un espace de débat local permettant de produire du consensus entre les habitants face aux institutions.

François Lamy explique que l'enjeu de la participation dans le PNRU est que "les citoyens des quartiers populaires soient des acteurs des décisions qui les concernent".

"La participation des habitants à la conception et la conduite des projets peut amorcer une dynamique individuelle et collective de promotion sociale, en facilitant la construction de normes partagées, la restauration de la confiance entre résidents (ainsi qu'entre ceux-ci et les pouvoirs publics) et en contribuant à leur empowerment" (Epstein, 2012)

Outre ces attentes formulées dans le cadre du renouveau de rénovation urbaine par le législateur comme par les chercheurs, un certain nombre de collectivités se sont engagées spontanément dans des initiatives de co-construction de projets d'urbanisme en dehors de tout dispositif formel lié à la politique de la ville puisqu'il semble que "co-construire avec les habitants présente aujourd'hui bien plus d'avantages que de risques"²⁹.

C'est ce que nous allons analyser dans cette recherche en nous appuyant sur des expériences françaises plus ou moins reconnues de co-construction de projets urbains.

²⁸ *Conseils citoyens, cadre de référence*. Édité par le Ministère de la Ville

²⁹ Christine Edel, directrice des démarches participatives à Mulhouse agglomération, in site internet *La Gazette des communes*

2- La co-construction du projet urbain du point de vue des acteurs rencontrés

a- un processus partagé...

Concernant la terminologie employée intuitivement par les acteurs pour définir la co-construction d'un projet d'urbanisme, certains parlent d'un "projet (commun)"(1)³⁰, d'une "méthode (itérative)"(2)³¹, d'une "(autre) manière de concevoir"(3)³², d'un "processus (commun)(4)³³ / (collectif)"(5)³⁴, d'une "conception (collaborative)"(6)³⁵, ou encore d'une "association importante (des usagers concernés)"(7)³⁶.

La co-construction est en tous cas l'affaire d'une "rencontre"(1), un "temps de co-élaboration"(4). Il s'agit d'un processus qui s'inscrit dans durée, voir même "sans limite de temps"(4). Toutes les personnes rencontrées lors des entretiens s'accordent à dire que la co-construction des projets d'urbanisme réside dans une mise en discussion entre les acteurs locaux (habitants, usagers, voir agents de la collectivité(7), concepteurs (AMO, bureaux d'études) et la maîtrise d'ouvrage (élus, techniciens), voir de personnalités extérieurs au périmètre du projet. Ainsi, une des caractéristiques de la co-construction semble être la participation de l'ensemble des acteurs concernés par le projet urbain et non pas seulement les habitants. Certains évoquent l'association des commerçants (et de leurs clients), des "usagers des équipements publics du quartiers" ou des agents de la collectivité intervenant dans l'espace public(7).

Pour certains la primauté réside dans la relation entre concepteurs et habitants (1)(2), avec une primauté donnée aux habitants dans la formulation des propositions. Pour les autres, les habitants sont associés au "fur et à mesure"(3). Le projet à son commencement peut être alors une "page blanche"(7), avec une "absence de programme"(3) puisque qu'il "s'élabore en même temps qu'il avance"(1) et que les habitants imaginent des "usages qui n'existent pas". Se dessine ici une dimension fondamentalement souple, "mobile"(1) du projet co-construit car il est conçu de manière "itérative"(2). Dans le même temps il comporte une dimension prospective et non simplement diagnostique. Ainsi, "le résultat final n'était pas imaginé à la base"(7).

30 Annexe 1, entretien avec Guillaume Quemper

31 Annexe 2, entretien avec Aurélie Bouton

32 Annexe 3, entretien avec Béatrice Mariolle

33 Annexe 4, entretien avec Stéphanie Boin

34 Annexe 5, entretien avec Esther Guillemard

35 Annexe 6, entretien avec Joël Meurie

36 Annexe 7, entretien avec Luc Lemonnier

Pour d'autres c'est le lien habitants-ville qui est à construire (5)(6), dans lequel le prestataire tient un rôle d'accompagnateur, de "catalyseur", "d'intermédiaire porte-parole des habitants"(5). Il semble intéressant de noter ici que ce qui pourrait relever d'une forme d'effacement de soi est formulé par les prestataires de l'Université Foraine qui pourtant mettent en œuvre un dispositif de permanence architecturale.

Le projet urbain co-construit se définit donc comme un temps dédié à la rencontre entre les différents acteurs de la fabrication de la ville avec différentes pondérations relatives au rôle de chacun mais une place centrale est systématiquement accordée aux habitants-acteurs qui contribuent activement à la conception du projet urbain.

b- ...pour un projet meilleur et "sécurisé"...

Une personne interrogée va jusqu'à considérer dans un premier temps que la co-construction n'a "que des bénéfices"(6). Le bénéfice attendu par la quasi totalité des personnes interrogées est celui de la réussite du projet co-construit, qui est dû à sa qualité et à son appropriation par les parties concernées. C'est un "meilleur projet, il est enrichi"(2), "plus pertinent(5). Certains évoquent même l'efficacité du processus car "on produit moins cher et plus beau"(6).

Le projet est en effet considéré comme "ancré dans la réalité "(2), il répond aux besoins par exemple en termes de confort climatique. Ceci grâce à "l'expertise d'usage" habitante. En effet, le concepteur, bien qu'architecte "ne sait pas ce que c'est que vivre dans une école"(3). Un besoin explicite du concepteur de comprendre les usages des utilisateurs est ici exprimé. Par exemple à Clermont-Ferrand, l'herbe est laissée haute sur un îlot en friche pour "voir là où les gens passent"(6) et ainsi prendre en compte les flux de passage effectifs.

En outre le projet est potentiellement "sécurisé". C'est à dire que l'environnement du projet y est moins hostile ;

"Les conflits sont révélés et purgés au cours de la démarche. Il y a moins de contentieux et de recours."(2)

Par exemple concernant le quartier Danton au Havre, la concertation légale a duré deux mois, donc réduite à son minimum, avec seulement 4 remarques inscrites au registre de la concertation. Il est ainsi admis que "le temps de la concertation est économisé sur le temps de la procédure et du

contentieux"(6).

Ainsi, le projet co-construit est considéré comme un projet plus efficace car répondant aux besoins exprimés par les habitants mais aussi un projet qui se heurte mécaniquement à moins de résistances.

c- ...et intrinsèquement social

Un des bénéfices mis en avant par les acteurs interrogés est celui de création de "lien social", d'une "dynamique de travail collectif"(2) construite avec les voisins et les associations locales, "les retraités, les chômeurs et les personnes malades"(5). La concertation du projet se transforme en "concertation du pilotage du territoire"(7). Concernant le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand cet objectif est clairement affiché, avec la volonté de générer du "vivre ensemble" et une "ouverture du quartier sur la ville"(5).

Cette double nature à la fois sociale et spatiale du projet co-construit se traduit parfois par la composition de l'équipe projet qui peut être constituée "d'une partie dédiée au projet urbain et d'une partie à l'animation sociale"(2). En outre, certains acteurs indiquent que les activités sociales peuvent être un "prétexte pour parler du projet urbain"(2). La notion de "valeur humaine"(1) est également mise en avant par un acteur interrogé.

Aussi, le projet co-construit peut aussi apporter une plus-value à "l'esprit du quartier"(2) à son vécu, sa pratique quotidienne, sa mémoire, son image vis à vis du reste de la ville. D'autant que par ce biais la collectivité pourra "arrêter de construire des coquilles vides" c'est à dire des équipements non adaptés aux usages et de "gâcher l'argent public"(6) en générant des projets inadéquats.

3- Une évolution du processus classique de fabrication de la ville ?

a- politique de la demande, l'habitant ressource

Certains considèrent la co-construction comme une "évolution fondamentale" du processus de fabrication de la ville. Un adjoint à l'urbanisme explique ; "avant, l' élu rédigeait son programme électoral, puis étudiait la faisabilité et le résultat était présenté en réunion publique pour être rectifié à la marge"(7). En effet, à l'inverse des projets élaborés sans le concours direct des habitants qui pourraient avoir tendance à générer des propositions d'aménagements qui ne seraient pas désirées et des "tracés urbains non utilisés"(6), le projet co-construit va à l'encontre de la "politique de l'offre"(6).

"Les besoins des habitants associés aux demandes des professionnels constituent les besoins réels (culturels, sociaux, urbains)"(6)

Le rôle du concepteur peut être complémentaire de celui de l'habitant au sens où le concepteur peut avoir comme responsabilité de "donner de l'amplitude"(1) aux propositions émises par les habitants qui pourraient s'autocensurer dans la formulation de propositions, c'est à dire "ne demander que des choses simples"(5).

Certains acteurs indiquent qu'une évolution liée à la co-construction est bien de considérer "l'habitant comme une ressource, surtout dans les quartiers prioritaires"(6), ajoutant que "c'est nécessaire pour attirer de nouveaux habitants". Il y a aussi un besoin de changement dans le fonctionnement interne de la collectivité afin d'éviter que "les services considèrent que les habitants les empêchent de travailler"(6). Ceci constitue bien un changement de paradigme, la co-construction est ainsi vue comme "une autre manière de concevoir" puisqu'il s'agit alors de "concevoir pour utiliser"(1).

Un élu ajoute qu'il n'y a "pas de marche arrière possible", car "plus personne ne croit à la possibilité d'une seule personne puisse opérer les transformations nécessaires"(7). Si "les collègues n'étaient pas favorables au début", la co-construction est finalement une considérée comme une démarche "confortable", comparant le processus à "un échange d'énergies qui fait l'animation (comme au judo)"(7).

b - contextualisation et transparence du processus

Le projet urbain co-conçu apparaît comme fondamentalement contextuel. Ainsi il est nécessité de "faire beaucoup de terrain" et un moindre usage des "cartes et vues aériennes"(2) du point de vue des prestataires en concertation.

Il y a une forme de prise en compte du quotidien, de l'hyper-local constitué par les "micro-usages"(4) qui est peut être négligé dans les opérations d'aménagements classiques qui mettent l'accent sur la cohérence et la vision d'ensemble au détriment de ce qui peut relever de particularismes négligeables.

La question de la complémentarité des approches induit une position nouvelle du concepteur qui doit alors "injecter les inflexions nécessaires dans le projet urbain", "faire infléchir le master plan pour qu'il trouve son échelle dans le quartier"(1). Il s'agit bien ici de transformer, d'adapter le plan d'aménagement, de lui donner un aspect plus spécifique.

De nombreux acteurs soulignent l'enjeu "démocratique" du projet co-construit puisque "les habitants ont leur mot à dire et sont légitimes sur l'aménagement urbain"(2). D'autres indiquent que "la

ville de demain doit se construire politiquement avec ses habitants" car il existe "une envie de contrôle et de participation aux finances publiques de la part des citoyens"(6)(7).

Puisque la co-construction implique de dévoiler aux habitants les "coulisses du projet"(2), la nécessaire lisibilité du processus par tous est évoquée par certain nombre d'acteurs interrogés. Cette lisibilité est nécessaire une "démarche transparente", des "explications et des clarifications"(2) des étapes du projet, que ce soit vis-à-vis des habitants ou bien des services de la ville. Les habitants ont alors une meilleure "connaissance des contraintes"(2), autant que les services et concepteurs en ont des désirs habitants. Ainsi, les services eux-même sont engagés dans "une autre gestion", une "approche transversale"(7).

Il y a donc ici un enjeu démocratique lié à la forme prise par le processus participatif. La co-construction génère une plus forte "transparence de la vie publique"(2). Cette transparence est valable à deux niveaux ; en interne à la collectivité et dans sa relation aux habitants.

c- difficultés pour aller vers la co-construction : organisation et temporalité

Si la question du (sur)coût apparaît minoritaire dans les propos des acteurs interrogés, les difficultés évoquées relèvent plutôt de l'organisation du processus et de sa gestion temporelle.

Au regard du fonctionnement classique du projet urbain, la co-construction impose aux professionnels de faire preuve de "plus d'écoute"(4). La maîtrise d'œuvre est alors dans une position de réception de l'information plus affirmée.

Inversement, dans le cas d'une présence quotidienne sur site, il est alors difficile pour l'équipe de "prendre du recul" devant les "sollicitations permanentes"(5). Les entretiens liés au projet urbain du quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand nous renseignent en outre sur une difficulté pour la collectivité à "trouver un espace de dialogue"(5), ceci étant dû au mode d'organisation vertical de la ville qui "ne fonctionne pas en interne en mode participatif"(5). Un exemple est donné à propos de la réhabilitation du centre dédié à la petite enfance qui a été confiée à une maîtrise d'œuvre externe alors qu'elle devait être réalisé en interne par un architecte de la ville qui a refusé la méthode participative proposée.

En effet, les procédures employées par les agents qualifiées de méthodologies de projets "issues de process industriels"(6) qui se pensent le projet urbain comme un "produit fini", "sans les habitants"(6). Ainsi, alors même que la ville est à l'initiative de la démarche, il est rapporté qu'il n'y a pas eu "d'actes posés par la ville pour aller dans le sens de la participation des habitants"(6). La co-construction

nécessite bien un "changement culturel"(5), la "formation des élus"(6) et une "approche transversale"(7). Ainsi, l'implication des élus et des services de la ville semble un prérequis nécessaire au bon fonctionnement du processus de co-construction. Cette implication est elle-même tributaire de l'organisation de la collectivité. La vision technocratique procédurale linéaire semble s'opposer potentiellement à une vision du projet comme un processus dynamique alimenté au fil de l'eau.

En outre la gestion du temps est évoquée comme une difficulté par les prestataires-concepteurs, qui questionnent "l'équilibre financier, humain et temporel"(1).

La gestion temporelle peut être aussi évoquée comme une difficulté liée au "maintien d'une dynamique habitante"(2) pendant tout le temps de déroulement du projet et ce même pendant les "temps faibles", ou encore comme un problème lié à la "passation"(1) de ce qui est produit donc de sa projection future. Un élu interrogé indique aussi que "la concertation n'a pas de fin", qu'elle est "difficile à boucler" puisqu'on se demande dans un premier temps "comment construire", ce qui relève de l'urbanisme, mais aussi "comment animer et vivre dans le quartier"(7), étant entendu que "la livraison des immeubles n'est pas la fin de la concertation".

C'est pourquoi "un bornage est nécessaire pour avancer" au sens de la définition de limites et de règles acceptées par tous et énoncées au préalable de la démarche. La durée ne devant pas excéder "3/4 ans"(7) pour qu'il y ait une certaine continuité des acteurs impliqués.

La co-construction peut aussi être "un obstacle potentiel à l'immédiateté de la décision"(7) comme dans le cas de la rénovation urbaine qui doit se faire "à marche forcée" étant donné les délais impartis.

La question de la relation entre le processus et le temps est encore évoquée de manière indirecte avec la notion de "garant de la concertation"(4), c'est à dire de la responsabilité du suivi des engagements pris à un moment donné et pouvant être remis en question ultérieurement, et ce d'autant plus si les participants varient au fil du temps.

Conclusion :

Si certains évoquent la co-construction comme complémentaire d'un processus classique qui pourrait être "réinvesti dans le travail classique"(1), il semblerait néanmoins que pour nombre de personnes interrogées la co-construction relève plutôt d'une manière fondamentalement différente d'aborder la conception du projet urbain. Le projet co-construit apparaît comme un meilleur projet, de nature sociale et qui le rend sécurisé. Il semble s'inscrire dans la durée, dans la perspective d'une efficacité conséquente de son inclusion dans le contexte socio-politique, étant entendu que "les choses doivent être construites pour servir"(6). Si le phasage classique du projet urbain n'est pas mis en cause ,

néanmoins la gestion de son l'horizon temporel pourrait être affectée par une approche qui nécessite de "faire avec".

B- Penser le temps comme une ressource

1- L'urbanisme comme gestion du processus ?

a- l'enjeu de la gestion du temps en urbanisme

L'urbanisme est défini comme "une pratique spécifique qui a pour objet de proposer une organisation réfléchie et responsable des territoires [...] (et qui) propose notamment les traductions spatiales des politiques sociales, économiques environnementales et culturelles"³⁷. C'est "une discipline portant sur les établissements humains visant à leur transformation spatiale" (Pinson, 2005) ou encore "l'ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains"³⁸. Nous ne reviendrons pas sur la pertinence de ces définitions mais constaterons simplement qu'il s'agit bien avant tout pour l'urbanisme de penser la transformation de l'espace.

Les temporalités associées à l'urbanisme sont souvent très longues. Le projet d'urbanisme déroule souvent sur plusieurs dizaines d'années. Ceci est dû à la complexité intrinsèque de la ville, avec ses nombreuses parties prenantes et les importants enjeux socio-économiques sous-tendus à la répartition spatiale des établissements humains.

En outre, les procédures administratives complexes et les moyens humains et financiers mis en œuvre ajoutent encore au temps long de l'élaboration des plans ou des projets d'urbanisme.

D'autre part le phase d'élaboration du projet est souvent invisible pour les habitants. Car hormis les rares réunions publiques qui leur rappellent qu'un processus est en cours et qu'il aura potentiellement un impact sur leur cadre de vie, les réalisations tangibles sont situées à un horizon lointain. Ceci fait qu'il peut exister une déconnexion entre le temps long de la fabrication de la ville et le temps court de l'habitant et des transformations perceptibles.

"Il s'agit de concilier l'urbanisme qui est une vision de long terme avec la vision des habitants qui est de court terme. La ville a des intentions et les habitants ont la volonté."(6)

Mais aussitôt que l'utilisateur est mis au centre du processus de conception, "le projet devient le

³⁷ In site internet *Office Professionnel de Qualification des Urbanistes*

³⁸ In site internet *Société Française des Urbanistes*, citant le CNTRL

processus"³⁹. En effet, il "s'élabore en même temps qu'il avance"(1). Si l'urbanisme se redéfinit comme une discipline de la gestion du temps autant que de l'espace quelles en sont les conséquences ?

b- nouveaux rôles attendus dans le projet-processus

Il semblerait que le mode de co-construction de la ville nécessite une forme de lâcher-prise, de laisser-faire, qui "invite à ce qu'il se passe quelque chose d'autre que ce qui était attendu" (Bouchain, 2012). Certains voient ainsi l' élu comme celui qui met en accord les participants à l'élaboration du projet urbain. Les collectivités doivent en effet "orienter, accompagner et mettre en relation"⁴⁰, tandis que selon Bernard Reichen, l'urbaniste serait alors considéré comme un "écrivain public"⁴¹.

"Le rôle de l' élu dans le processus d'aménagement et de concertation est celui d'un chef d'orchestre."

(Roland Ries, maire de Strasbourg)⁴²

Cette vision est confirmée par un élu interrogé qui indique que dans le cadre d'une démarche de co-construction, "la collectivité est dans une posture d'arbitre", puisqu'il y a besoin "d'argumenter réciproquement". Les habitants devant "expliquer leurs choix (y compris devant les autres habitants)"(7).

En dehors du cadre cette étude, certains vont même jusqu'à envisager des "habitants commanditaires"⁴³. Cette proposition n'est pas sans rappeler l'action de la Fondation de France appelée les "Nouveaux Commanditaires"⁴⁴ qui a pour objectif de renouveler les pratiques culturelles en mettant le citoyen à l'initiative de l'installation d'une œuvre artistique installée dans l'espace public.

c- légitimité des pratiques éphémères, notion du durabilité

"L'évolution consiste en la combinaison du projet de long terme de la ville et des usages quotidiens"(6)

Le projet co-construit ne projette pas a priori des étapes et jalons mis en oeuvre selon un calendrier prévu. Lorsque le projet se pense comme processus et non comme finalité projetée, il devient indispensable de penser la complémentarité des temporalités, que ce soit le temps long de la ville ou le temps court de l'habitant. Dans cette dualité temporelle peuvent naître un certain nombre de

39 Yona Friedman in site internet *Le Moniteur*

40 BESSON, 2016

41 Réunion publique du 30 mars 2016 à Nantes

42 In site internet *La Gazette des communes*, Pas d'aménagement sans concertation

43 CIROU et DANIAUD, 2016

44 In site internet *Fondation de France*

pratiques. Le temps court semble ainsi avoir sa place dans l'élaboration du projet urbain, non comme pratique marginale ou comme simple substrat des usages étudiés mais bien comme sous-dispositif du projet-processus.

*"On peut aussi faire un travail d'aménagement éphémère, une façon d'activer le site, le temps de l'élaboration et de l'appropriation par les habitants du projet."*⁴⁵ (Roland Ries)

Ainsi lors de l'été 2014, une cuisine éphémère a été installée dans le quartier de Gauthière à Clermont-Ferrand, avec l'organisation d'un concours de soupes et la construction d'architectures qualifiées d'éphémères ou de signal. L'enjeu étant alors de "produire des souvenirs, de la mémoire collective"(5).

En revanche la co-construction nécessite des étapes supplémentaires ou du moins complémentaires aux étapes classiques du projet urbain. Ces étapes peuvent en apparence "ralentir le maître d'ouvrage", quand bien même si c'est pour "gagner en qualité"(1). A l'échelle architecturale, la co-construction peut aider à produire des "bâtiments durables" si les gens concernés "en prennent soin et si des transformations sont possibles"(1).

La majorité des acteurs évoquent aussi la gestion positive du temps long comme un atout de la co-construction, avec la légitimité gagnée par le projet co-élaboré et donc sa sécurisation vis à vis d'éventuels contentieux. Il s'agit bien d'un "travail au long cours"(7). Pour certains, l'objectif formulé est bien la "pérennité du territoire"(3), donc la projection de l'espace social dans un temps éloigné. Dans cette perspective, le projet co-construit pourrait être considéré comme outil au service de la résilience territoriale.

2- Préfiguration et appropriation collective

a- la préfiguration

La notion de préfiguration transparaît beaucoup dans le projet urbain du quartier Danton au Havre. Elle consiste en la réalisation de "micro-aménagements qui relèvent de la gestion urbaine de proximité"(4). Ainsi ont été organisées un certain nombre d'activités avec les habitants en parallèle de la conception du projet urbain comme l'organisation de jeux, de lectures, d'activités de jardinages sur le terrain de l'ancienne prison démolie. La présence imaginée d'un potager en centre ville a pu par

⁴⁵ In site internet *Gazette des communes*

exemple être testée pour déterminer "qui pouvait l'entretenir"(7) par l'intermédiaire de l'installation d'une "pré-configuration" de bacs plantés de 1x1m.

L'idée est de laisser des "traces physiques"(4) par le biais d'interventions artistiques, de micro-aménagements paysagers d'espaces en friche ou encore de jardins partagés d'inspiration permacole. Certaines interventions réalisés par des artistes et paysagistes ont consisté à scénographier de manière temporaire plusieurs parcelles non bâties dans la perspective de leur aménagement en passage piéton.

La co-construction est parfois considérée comme "le fruit d'une réflexion et d'une expérience"(7). La préfiguration apporte la dimension empirique du processus. Ainsi, "on peut réussir ou se tromper"(7). L'acteur interrogé prend en exemple la fermeture d'une rue à la circulation qui n'a finalement pas été jugée pertinente pas les habitants. Le rôle de la préfiguration apparaît donc multiple ; c'est à la fois un test des usages du site, une gestion du temps long et de l'attente (avec une implication des habitants dans le temps court), un statut donnée à des espaces temporairement inutilisés, ainsi qu'une annonce d'actions futures par le biais de traces physiques. Aussi, la préfiguration être considérée comme "utile à l'appropriation future"(2).

b- l'appropriation

Outre la qualité du projet, certains acteurs estiment c'est aussi son appropriation qui fait la "réussite d'un projet"(4). Le projet co-construit peut être "mieux accepté", il peut y avoir "moins de dégradations"(5) sur les aménagements réalisés. Puisque les projets co-construits ne sont pas imposés aux habitants, on peut supposer que les habitants n'ont pas en retour à s'imposer aux aménagements, au sens où la dégradation serait une forme potentielle d'appropriation de l'espace⁴⁶.

"Le processus de co-élaboration sert à l'appropriation de la part des élus, des techniciens et des habitants"(4)

La notion d'appropriation est double. Il s'agit à la fois pour les parties prenantes de s'approprier le projet urbain en cours d'élaboration mais la co-construction agit aussi dans le sens d'une forme d'appropriation de la collectivité par les habitants. Les entretiens conclusifs réalisés à l'issue de phase de concertation du quartier Danton ont révélé une "personnalisation de la collectivité" ; "la ville du Havre c'est Stéphanie"(2), c'est à dire une forme de (ré)incarnation des institutions.

⁴⁶ "le propre s'acquiert et se conserve par le sale"
in SERRES Michel. *Le mal propre, polluer pour s'approprier ?*. 2008.
in BOUCHAIN, 2012

Si l'appropriation se pense sur le long terme, c'est à dire utile à la réussite d'un projet, elle est aussi mobilisable dès le lancement de la démarche de co-construction. Ceci pourrait signifier que le processus lui-même se devrait d'être approprié.

3- Temporalités du projet urbain co-construit

a- l'hypothèse d'un apport ponctuel

A l'origine de cette recherche, une de nos hypothèse était que le mécanisme de participation aurait un début et une fin bien circonscrites dans le temps, à l'image du processus de concertation légal. C'est à dire qu'il y aurait un temps pour la récolte de la pensée habitante (réalisé pendant la phase de diagnostic) puis un temps pour sa synthèse et enfin un temps pour son intégration dans le projet urbain. Comme si les deux objets étaient distincts et que l'un (processus de participation) allait se reverser dans l'autre (projet urbain co-construit), avec d'un côté une matière suis generis⁴⁷ et de l'autre un projet urbain qui se verrait simplement augmenté d'un apport supplémentaire.

Or les entretiens que nous avons mené concernant quatre démarches se prévalant d'un dispositif de co-construction explicite nous apprennent qu'il n'en est rien.

b- la permanence du dialogue comme approche

Le déroulement du projet urbain semble effectivement inchangé dans sa structuration temporelle linéaire⁴⁸, c'est à dire que les principales étapes de sa conception sont toujours le diagnostic, puis la programmation, puis, si il y a lieu, le schéma d'aménagement et des approfondissements thématiques. En revanche ce qui évolue c'est la participation de nouveaux acteurs et ce à toutes les étapes du projet. Ce qui signifie que l'apport de la pensée habitante n'est pas reversé à la fin de l'étape du diagnostic de territoire, comme il était attendu.

La co-construction c'est ajuster, "faire des allers-retours permanents en élus et usagers", "faire de la dentelle en continu"(7). La rectification est permanente, "dans le cadre des règles fixées au départ", c'est une "grande négociation collective"(7).

C'est bien le mode global de fabrication de la ville qui est augmenté d'une dimension

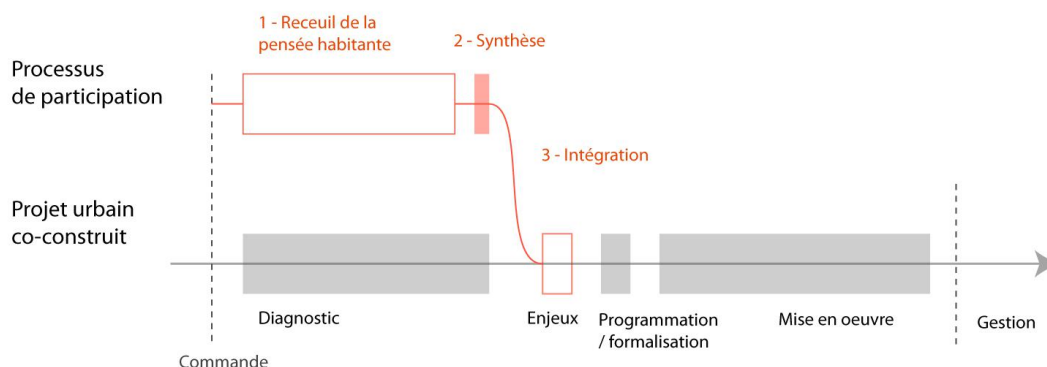
⁴⁷ pour reprendre les termes d'Émile Durkheim

⁴⁸ C'est particulièrement clair concernant le projet du quartier Danton au Havre.

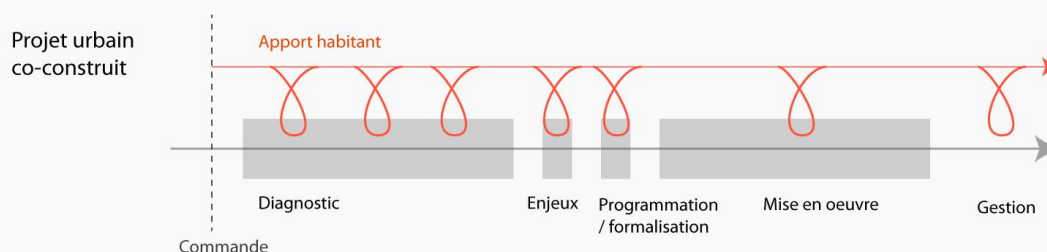
coopérative, non seulement dans sa conception mais aussi dans sa mise en œuvre et dans sa gestion. Il semble qu'il s'agisse bien d'une co-construction au sens véritable c'est à dire que c'est l'approche du projet dans son ensemble qui est augmenté d'une forme de discussion généralisée, le projet est rendu dynamique, "mobile, malléable"(1). Le projet urbain co-construit pourrait être considéré comme une forme de co-évolution de la pensée, avec un caractère dynamique puisque les "appuis des habitants au projet ne sont pas permanents"(7).

Nous pouvons en proposer l'interprétation schématique suivante ;

Hypothèse :



Résultat :



Q. LEFEVRE 2016

Même si la relation avec les habitants se fait tout au long du déroulement des étapes du projet urbain, il y a néanmoins "nécessité d'écouter puis de s'arrêter"(1). Le temps de l'ouverture, de l'écoute est complémentaire du temps de la réflexion, de la décision, de la digestion en quelque sorte. Mais nous l'avons vu, ce qui caractérise la co-construction est bien la systématisation de la relation aux habitants tout au long du projet. Un acteur indique que "ce sont les décisions intermédiaires qui sont partagées, on ne revient pas dessus"(7).

"La relation permanente entre les parties en assure sa symbiose"(1)

Il y a ici une vision organique du projet, qui évolue à mesure qu'il avance et dans lequel chaque partie est dynamique par rapport aux autres. Dans ce mouvement c'est bien la "triangulation de la relation concepteurs-élus-habitants qui en assure la stabilité", avec "chacun ses droits et ses devoirs"(1).

Conclusion :

Le projet co-construit semble jouer avec le temps autant qu'avec l'espace. Le temps court est un allié qui permet de mettre en œuvre des dispositifs de préfiguration aidant notamment à l'appropriation des habitants qui ne sont pas facilement en phase avec le temps long de la fabrication de la ville. En somme il pourrait s'agir de construire l'avenir ici et maintenant. Cette vision profondément relationnelle du projet urbain, vu comme un processus dynamique nécessite l'apport de la subjectivité qui a pu être ignoré aux grandes heures de l'urbanisme fonctionnaliste.

C- La subjectivité au cœur du processus

1- Légitimité de la subjectivité

a- une évolution de la pensée urbaine

Un des moments fondateurs de la mise en avant de la participation des habitants dans les pratiques d'urbanisme et d'aménagement est l'apparition de la pensée postmoderne (Bacqué et Gauthier, 2011). Selon ces auteurs, la participation soulève "les enjeux de démocratie locale qui sous-tendent les pratiques planificatrices" et qui remet en cause la "rationalité instrumentale". Question se pose de l'efficacité même de la planification dans l'amélioration du cadre de vie. Il semble qu'il y ait bien un revirement dans la pensée de la fabrication la ville qui est opéré en réaction à l'urbanisme fonctionnaliste du milieu du XXe siècle. Cette évolution provient notamment des démocraties anglo-saxonnes. Ainsi dès les années 1980, des urbanistes américains proposent la mise en œuvre d'un processus collaboratif de type "interactif et politique" opposé à une "rationalité étroite qui ne permet pas de prendre en compte la complexité"⁴⁹. Dès lors la production de la ville se dégage de l'idée d'une production scientifique neutre et tend à prendre en compte les notions de "valeurs attribuée" et surtout de "dynamique sociale". Mais comment se matérialise cette évolution de la pensée chez les acteurs interrogés ?

⁴⁹ citant C. Ghorra-Gobin

b- critique de la rationalité

La critique de la rationalité se retrouve de façon flagrante chez un des acteurs interrogés, considérant que "le fonctionnement actuel (de la collectivité) laisse peu de place à la subjectivité", qu'elle n'est "pas autorisée", ajoutant que "les idées proposées doivent être objectives, rationnelles"(6). Il déplore ainsi le peu de place laissée au rêve et à l'imagination, donnant l'exemple d'un terrain laissé en friche qui constitue un terrain d'aventure pour les enfants mais qui fait l'objet de l'opposition d'un président d'une association locale. Ainsi, si les collectivités peuvent être enracinées dans une pensée strictement rationnelle, les habitants peuvent aussi y prendre leur part.

L'acteur interrogé ajoute qu'il "une forme de prégnance de la question de la norme" au sein des services, "tout doit être traité pareillement"(6). Ainsi, la rationalité peut aller à l'encontre du principe de contextualisation nécessaire à la co-construction dans des situations où "il existe une peur de la différence, de la singularité"(6). L'acteur interrogé prenant en exemple le refus des services de la ville d'utiliser une carte du quartier⁵⁰ dessinée à la main par une illustratrice.

c- subjectivité et importance de l'imaginaire

"L'imaginaire pour n'être pas un objet physique, n'en est pas moins un principe actif de la réalité".⁵¹

(H. Boulekbache-Mazouz)

A travers cette critique exprimée de la rationalité, transparait en négatif l'idée que le rêve et l'imagination auraient bien leur place dans l'élaboration d'un projet urbain. Ce qui relève de la subjectivité, c'est à dire "les choses que l'on sent"(4), semble prendre toute sa place dans le projet co-construit. Du point de vue du prestataire (ici paysagiste), la subjectivité est considérée comme "nécessaire, vitale", puisqu'il est "attendu de transformer un lieu donc de donner son point de vue"(1). La capacité d'imagination du concepteur pourrait être une des compétences attendues de la part de la collectivité, et ce sans même être engagée dans un processus de co-construction.

En revanche, ce qui change dans la co-construction c'est l'importance donnée au point de vue des habitants. Il ne s'agit pas seulement de la "pensée" qui pourrait relever du rationnel mais c'est aussi "les ressentis des habitants"(2) qui sont importants ainsi que leurs perceptions individuelles. Au moment du diagnostic du quartier Danton, l'équipe de concertation était sur place avec les habitants

⁵⁰ voir la cartographie du quartier de la Gauthière réalisée par Elza Lacotte en annexe n°10

⁵¹ BOULEKBACHE-MAZOUZ, Hafida. *Lire l'espace public pour mieux l'écrire*. 2009.

pour récolter leurs sensations, perceptions, anecdotes pour générer une "vision plus incarnée"(2). Ainsi, un certain nombre d'acteurs pensent le travail sur l'imaginaire et la subjectivité comme un objectif à part entière, et ce d'autant plus dans un contexte social difficile comme ça peut être le cas dans les quartiers qui font l'objet de la politique de la ville.

d. effectivité de l'informel et action sur le sensible

Certains acteurs évoquent le besoin d'une "place pour l'inattendu"(4), aussi bien pour les habitants que pour les politiques. D'autres signalent même que c'est l'informel qui est "le plus important", c'est à dire la "transformation de l'âme et de l'esprit des lieux"(1).

L'action sur le sensible pourrait-elle prendre le pas sur l'action physique ? C'est ce suggère un acteur architecte, considérant que la co-construction relève d'une "action éphémère qui génère des souvenirs positifs" et "pose la question d'un avenir commun"(5). Et d'ajouter qu'il y a finalement que "peu d'architecture qui est produite". Une de ses consœurs indique "qu'on est toujours dans le sensible" et que le rôle de l'expert est bien "d'interpréter, de faire des choix"(3).

Si l'on constate une grande part accordée à la subjectivité dans le discours des acteurs interrogés, elle semble nécessiter des outils ad hoc. Qu'en est-il donc de la place de l'art et des artistes dans les projets urbains étudiés ?

2- La place de l'art dans le processus

a- l'art, un outil de l'aménagement ?

La place de l'art dans les projets urbains et plus généralement dans les projets d'aménagements du territoire semblent d'une certaine actualité. En témoigne la mise en place en 2015 d'une direction artistique et culturelle pour le projet de métro parisien du Grand Paris Express, ou encore la parution la même année du Plan-Guide « Arts et Aménagement des territoires »⁵², confiée au pOlau⁵³ par le ministère de la Culture et de la Communication.

*"L'art a muté, il devient un outil au service des territoires."*⁵⁴ (Maud Le Floch, directrice du pOlau)

⁵² In site internet *ArtePlan*

⁵³ Pôle des arts urbains

⁵⁴ In site internet *ArtePlan*, dossier de presse du Plan-Guide

La "valeur d'usage" de l'art semble être mise à profit de territoires en demande d'outils progressifs. Ainsi, le plan-guide évoque le concept "d'outillage artistique des territoires, avec des modalités opérationnelles et méthodologiques : au titre du diagnostic, de la mise en récit, de la gestion des phases intermédiaires, ou encore de boîtes à idées pour définir les projets". Si l'art semble être considéré comme un outil potentiel au service de l'aménagement du territoire, qu'en est-il de la part des acteurs interrogés ?

b- l'art médiateur

Si la légitimité de la place de l'art dans l'aménagement urbain n'est pas nécessairement formulée pour elle-même, en revanche son importance est reconnue par la plupart des acteurs.

C'est pour certain-e-s un "mode de communication qui permet une "interpellation originale, accessible" et "une appropriation temporaire des lieux"(2).

L'artiste est parfois considéré comme une "compétence qui apporte un éclairage alternatif" ponctuel, au même titre qu'un sociologue ou un ethnologue, participant en cela à la dimension sensible du processus(4).

c- l'art créateur de lien, d'imaginaire et de mémoire collective

Certains acteurs indiquent que l'art permet d'aller à "contre-courant", de "produire de l'impertinence, du décalage, de la liberté"(1). Il est alors chargé d'une valeur cathartique au sens où il propose un "affranchissement de la norme" qui a pour utilité de "lever des ambiguïtés(1). Il est médiateur de vérité, affecté d'un rôle subversif. Il peut aussi être un moyen "d'entrer en contact avec les habitants"(6) et leur permettre de s'exprimer.

L'art permet aussi de "créer des souvenirs, d'accumuler des expériences et de la mémoire commune"(4). Ainsi dans le quartier Danton au Havre, des paysagistes ont créé une "friche artistique" et une comédienne a été employée dans un rôle d'animatrice. Ces expériences permettent la création d'une "culture commune" et de "liens affectifs"(4) par le biais de moments de convivialité. L'expérience de l'art permet ici une mise en relation des personnes qui en sont spectatrices.

Cette idée de lien ressort également dans le projet du quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand. Car en plus de "générer de la rencontre", il y avait besoin d'un "imaginaire à développer"(5) notamment après une étape de démolition d'îlot. Une école d'art de la ville a été mise à contribution

pendant deux étés, avec un travail sur l'imaginaire de l'île abandonnée destiné aux enfants du quartier par le biais de constructions de cabanes en bois et l'organisation de ballades. Un graphiste utilisant l'art thérapie au sein d'un hôpital psychiatrique a également proposé des ateliers d'écriture processuelle avec les habitants.

L'art est bien perçu comme un outil de médiation qui permet d'apporter une dimension expérientielle au projet-processus d'aménagement urbain. Cette médiation semble comporter plusieurs dimensions ; une dimension relationnelle (entre les habitants), spatiale (entre les habitants et le lieu), et aussi temporelle (entre le passé et le futur).

3- Communication et confiance

a- l'apport du numérique

A propos de l'apport du numérique et des technologies de l'information, l'ensemble des acteurs interrogés s'accordent à dire qu'il s'agit avant tout d'un outil de communication, de "diffusion du projet"(1). Il permet une "diffusion élargie"(2) par le biais des réseaux sociaux(5), de l'envoi de newsletters, de "compte-rendus en ligne"(2). Un acteur considère que "le numérique produit de l'incompréhension"(3), qu'il est "à double tranchant"(6) au sens où les média peuvent être performants mais s'ils sont des outils au service du projet.

L'apport du numérique est parfois mis en avant pour mettre en relation le quartier avec le monde extérieur, pour toucher les gens en dehors du quartier et "changer son image"(5). La communication revêt alors une dimension symbolique.

Autrement, les outils de modélisation numérique en trois dimensions semblent avoir leur place dans la discussion avec les habitants. Un acteur indiquant que "les 3D ont été très appréciées par les habitants"(4) pour le point de vue à l'échelle du piéton des formes bâties projetées.

b- primauté de la relation directe

Concernant l'apport du numérique à la co-construction d'un projet urbain à l'échelle d'un quartier il est parfois considéré que "l'intérêt est nul", car "ce qui est le moins excluant c'est la parole, l'écoute sur le terrain" et d'ajouter que "le présentiel est irremplaçable"(2). En effet c'est bien la relation, le "contact direct"(5) entre les habitants et les intervenants qui semblent privilégiés.

L'important c'est "la manipulation manuelle"(3), et d'autres de "privilégier le dessin à la main"(5) en tant que support de communication non technique.

De la même manière, certains évoquent l'importance de la signalétique, arguant que "les habitants ne savent pas ce qui existe dans le quartier"(6). Cette remarque souligne l'importance, du moins dans certains contextes, d'une focalisation sur le réel, c'est à dire sur la connaissance directe du contexte par les habitants. Les moyens de communication numériques étant simplement employés comme outils médiateurs.

c- une question de confiance

Un acteur nous signale que la subjectivité peut "mettre en confiance les habitants"(6), c'est à dire leur permettre de "participer subjectivement à la décision" avec leur "intime conviction" et sans avoir à s'en expliquer. Et d'ajouter que "la subjectivité permet la créativité". Un autre acteur également situé du côté de la maîtrise d'ouvrage souligne qu'il y "besoin de la confiance des élus (pour pouvoir tester des choses)"(4). Il y aurait donc une double chaîne de confiance à l'œuvre ; des élus vers les équipes intervenantes (techniciens des services ou prestataires extérieurs) influant sur leur capacité à envisager des dispositifs non conventionnels, et des intervenants envers les habitants leur permettant de se libérer au moins ponctuellement de la contrainte de l'avis l'argumenté.

La relation entre subjectivité et confiance ici mise en lumière nous renseigne sur l'utilité d'une parole habitante libre et sur la légitimité potentielle d'opinions émises a-priori. L'habitant, en plus d'un rôle d'expert de l'usage peut être considéré une ressource de spontanéité. Un climat de confiance général semble indispensable pour générer un contexte favorable à un dispositif de co-construction.

Conclusion :

Même si elle est liée à des notions a priori abstraites comme la confiance ou la libération la parole des habitants, la question de la subjectivité semble prendre une place importante dans les propos des acteurs interrogés. Les questions d'imaginaires individuels et de mémoires collectives font même l'objet de dispositifs spécifiques. Elles sont véritablement pensés par les acteurs, par le biais notamment de l'art et des artistes ou dans une moindre mesure au moyen des outils de communication numériques.

Conclusion de la partie 1 :

Cette première partie nous a permis de poser les bases de définition et d'éléments de méthode

du projet co-construit. Outre ses dimensions collaboratives, collectives et stratégiques, le projet urbain co-constitue se caractérise également, du point de vue des acteurs interrogés, comme un projet de meilleure qualité car appuyé sur les habitant-usagers mais aussi comme un projet sécurisé car dégagé des menaces de contentieux qui pourraient ralentir sa mise en œuvre. C'est aussi un projet intrinsèquement social qui œuvre dans le sens d'une mise en relation des parties prenantes, habitants, élus, techniciens et prestataires extérieurs.

D'autre part la co-construction œuvre par et pour le temps. Les actions éphémères trouvent leur légitimité par la complémentarité qu'elles apportent au temps long de l'urbanisme. Le processus de dialogue avec les habitants est permanent, il se poursuit tout au long du processus et génère une forme de co-évolution de la pensée collective.

Ce système de relations locales dynamiques s'appuie sur la notion de subjectivité qui permet d'aborder l'habitant comme une ressource du territoire en chantier. Les artistes ont alors toute leur place comme instruments de médiation, créateurs de nouveaux imaginaires et de mémoire collective et œuvrent à leur manière pour la mise en place de liens sensibles entre les acteurs.

Partie 2 :

Modalités d'élaboration d'une pensée partagée

Dans cette deuxième partie, nous allons nous attacher à comprendre les mécanismes et les outils qui permettent la mise en œuvre d'un projet collectif partenarial. Nous nous interrogerons dans un premier temps sur les moyens et les raisons de constituer un système de relations entre les acteurs pour aboutir à une forme de co-construction de la pensée. Nous regarderons ensuite les modes opératoires mis en place dans les projets urbains considérés. Enfin nous nous interrogerons sur les outils de réalisation d'une synthèse collective entre des avis potentiellement divergents.

A- Un système de relations dynamique entre les acteurs

1- L'individu comme être relationnel

a- individu et société

Percevoir la ville ne prend sens qu'à travers "un système de relations qui lient les individus les uns aux autres ainsi qu'à à leur environnement" (Motta, 2012), c'est à dire un écosystème urbain. Cette conception fondamentalement relationnelle du système socio-spatial est développée par le sociologue Norbert Élias qui explique dans son ouvrage *La Société des individus*, que celui-ci "s'inscrit dans un réseau de relations humaines qu'il contribue à former et il est également issu d'un réseau de relations qui existaient avant lui". Ainsi l'individu existe collectivement par les relations qu'il instaure dans le monde mais aussi grâce aux relations qui ont précédé son existence. En outre, "les possibilité de l'individu dépendent de sa place dans un réseau". L'individu peut alors se définir par ses relations avec les autres individus et "l'équilibre des tensions permet de définir les marges d'exercice de la liberté ou du pouvoir". Ainsi, Élias définit la liberté comme "la capacité à agir sur le réseau d'interdépendances dans lequel il s'inscrit".

Un des postulats admis par Élias est qu'un tout est "autre chose que la somme de ses parties" et qu'ainsi la société est une entité "supra-individuelle" (et non un organisme collectif). Ainsi, il évoque le

problème de la "décomposition en unités élémentaires" et l'illusion que "l'unité supérieure se forme a posteriori" et formule ainsi la critique d'une conception isolationniste des faits complexes née de la pensée analytique.

L'auteur nous suggère que la société et l'individu ne sont finalement pas distinct, c'est à dire que le collectif s'incorpore dans le singulier et que le singulier s'incorpore dans le collectif. L'individu n'a pas d'existence en soi, de même la société n'est ni une "juxtaposition additive", ni un objet distinct. Il s'agit plutôt d'une "interpénétration". Ceci est intéressant à considérer au moment d'observer la manière de co-produire collectivement la ville et se s'interroger sur les conditions de réalisation d'une synthèse collective d'opinions individuelles.

b- sociétés et structures dynamiques

Ainsi, les "sociétés ne possèdent pas de structure directement visibles, audibles ou préhensibles dans l'espace" (Elias, 1987), elles sont des "ensembles inachevés", "ouverts sur le passé et sur l'avenir". C'est un "flot continu en perpétuelle mutation". L'auteur ajoute que "même les Hommes dans leur présent sont pris dans un mouvement plus ou moins sensible". Or la nature fluctuante et relationnelle de l'individu et de la société n'empêche pas l'existence d'un "ordre caché", d'une "structure et une loi propre". Le caractère invisible de cette loi, car imperceptible directement avec les sens, n'en contredit pas moins l'existence.

Une des conséquences de la pensée développée par Élias est qu'il n'importerait pas tant de considérer les individus isolément mais bien pris dans le tissu de leurs relations.

La nature "non substantielle" des relations inter-individus doit-elle interroger notre capacité à élaborer des méthodes de compréhension adaptées ? Devrions modifier notre approche pour y apporter une qualification dynamique qui permettrait de produire de l'espace de manière plus efficiente ? La nature relationnelle de l'individu en société se retrouve-t-elle dans les propos des acteurs interrogés ?

c- notion de quartier

"Les expériences de démocratie participative trouvent (aussi) leur légitimité dans l'échelle du quartier et de la proximité" (Authier, 2007). Cette assertion nous invite à considérer de plus près la notion de quartier. En préalable, il peut être rappelé que "le quartier ne constitue pas un objet au

contenu stable et homogène dans les sciences sociales comme dans le champ opérationnel et politique"⁵⁵ En revanche, sociologues, géographes et politistes s'accordent pour distinguer le quartier "institué" (administratif) du quartier "vécu"⁵⁶. Contrairement à ce que le vocable médiatique nous laisse entendre "l'attachement aux « territoires du proche » n'est pas un trait distinctif des classes les plus pauvres" et "bien des déterminants sociaux se jouent hors du quartier".

Y. Grafmeyer définit le quartier comme "un sous-ensemble de la ville"⁵⁷ ou encore une "unité d'observation" intermédiaire entre le logement et la ville, l'intime et le social. Son importance fluctue avec l'âge, la position sociale ou encore les caractéristiques d'accès à la mobilité des individus. Il joue parfois "un rôle important dans les sociabilités et la transmission des normes", tendance qui observe plus souvent chez les groupes sociaux défavorisés "qui fondent leur sécurité dans les relations de voisinage". Le quartier est lié pour l'auteur à une question d'identité, car caractérisé par une fonction ou un attribut social. C'est donc une notion culturelle. Ses origines tiennent dans "une des traductions territoriales de la diversification des groupes sociaux produite par la division du travail"⁵⁸. Citant R. Ledrut, l'auteur fait la distinction entre les relations sociales "interpersonnelles" et la "vie collective" qui elle est fonction du niveau d'adhésion aux organisations locales, et de préciser que le taux d'organisations locales joue en faveur du niveau d'individualisation du quartier.

*"Le quartier c'est la portion de la ville dans laquelle on se déplace facilement à pied."*⁵⁹ (Georges Perec)

La notion de quartier vécu est reprise par le PNRU2. Elle se veut complémentaire du "quartier réglementaire", pour "une mobilisation plus ciblée et efficace des moyens publics en direction des territoires les plus en difficulté"⁶⁰. Le quartier « vécu » correspond aux "usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.)". Il permet de repérer les institutions auxquelles les habitants sont confrontés quotidiennement, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours. Il est reconnu que "ce périmètre (est) complexe à appréhender" et ne doit "pas nécessairement (faire) l'objet d'une délimitation précise". Ainsi, la nouvelle politique de la ville prévoit que "les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier «vécu»".

⁵⁵ Authier, 2007

⁵⁶ *Ibid*

⁵⁷ GRAFMEYER, 2007

⁵⁸ citant M. Halbwachs

⁵⁹ In GRAFMEYER, 2007

⁶⁰ Ministère de l'égalité des territoires et du logement. *La nouvelle étape de la politique de la ville*. 2013
<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/faqvmaj.pdf>

2- Un système de relations locales

a- relations entre politiques, services, concepteurs et habitants

Les acteurs participants à des démarches de co-construction de projets urbains que nous avons pu interroger nous renseignent sur le fait que le processus de participation met systématiquement en œuvre un réseau de relations qui dépassent le cadre administratif du quartier. Le processus impacte non seulement les habitants mais aussi les élus, les techniciens et les concepteurs.

L'élaboration d'un projet urbain s'inscrit nécessairement dans son contexte socio-spatial, la concertation du projet s'attachant bien au "territoire vécu"(4). Il s'agit donc d'un processus "pour faire vivre le quartier" ayant une "dimension d'échange, d'ouverture"(4). Dans le projet du quartier Danton au Havre, le rôle de la maison du projet appelé "la Fabrique" est double ; c'est à la fois le lieu-ressource du projet comme suggéré par le PNRU2 et également la maison de quartier, c'est à dire la salle d'animation municipale. On retrouve ici la double facette sociale et spatiale du projet urbain co-construit. Le lieu est ouvert tous les jours pour une "animation quotidienne"(4).

En outre dans ce cas "la cible (de la concertation) n'était pas que le quartier"(4). Le dispositif mis en œuvre était ouvert à tous les habitants de la ville.

b- la relation avec les services de la ville

Si le fait que les habitants soient "associés dès le démarrage"(2) est caractéristique de la démarche de co-construction, l'implication des services de la ville apparaît fondamentale. La ville est bien un "acteur de la participation"(7).

Dans le cas du projet urbain du quartier Danton au Havre, les élus (surtout) et les services ont eu dans un premier temps une "crainte des conflits"(4) et se sont mis en retrait. En effet, ils ont pu avoir "peur de perdre le pouvoir" et que la "décision leur échappe"(7). La mise à distance des agents des services a eu pour effet de développer d'abord la relation entre les prestataires et les habitants. Les différents services (animation territoriale, voirie, espaces verts) ayant été par la suite "réintégrés"(4). Ce décalage temporel a eu un effet "contre-productif"(4) dans la pertinences des propositions émises dans un premier temps par les services car éloignés de ce qui avait été dit par les habitants.

Ceci pourrait s'expliquer par la potentielle sous-estimation de la "capacité de compréhension des habitants des contraintes de la collectivité"(4). On pourrait donc en déduire le besoin d'impliquer les

services le plus en amont possible pour une meilleure efficience de la démarche.

Les agents des services peuvent aussi être considérés comme des "usagers de l'espace public"⁽⁷⁾ à part entière. Ainsi, les agents du service de la propreté urbaine peuvent avoir leur mot à dire pour déterminer la dimension d'un trottoir, puisque les machines qu'ils utilisent sont dépendantes du gabarit de la voirie.

Nous avons également vu l'importance de la relation avec les services dans le cas du projet du quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand. En effet, il semble que "le temps de la transmission du politique vers les agents"⁽⁵⁾ a fait défaut. Ainsi les services se sont retrouvés face à une "démarche innovante expérimentale" qui a pu entrer en conflit avec la logique de projet procédurale dont ils avaient l'habitude. Alors que "la mission de l'Université Foraine"⁶¹ est justement de sensibiliser les services et les habitants à des démarches participatives"⁽⁵⁾.

La relation avec les services et leur intégration dans des dispositifs de co-construction semble cruciale pour la bonne marche du processus. Ainsi, elle pourrait être considérée plus en amont par les politiques et par les intervenants en charge de la concertation.

c- relations entre les individus et leur environnement

Une démarche de co-construction signifie bien l'élaboration d'un tissu de relations entre les individus et leur environnement, qu'ils soient habitants ou plus largement usagers de l'espace urbain.

Les individus sont mis en relation entre eux par le biais d'activités produisant du lien social et les habitants sont mis en relation avec les techniciens et experts de la fabrication de la ville. Ainsi, les habitants sont mis en relation avec leur contexte socio-spatial mais aussi temporel, considérant l'emploi des temporalités éphémères et de la préfiguration dans les dispositifs de participation.

⁶¹ nom du dispositif mis en place par Notre Atelier Commun

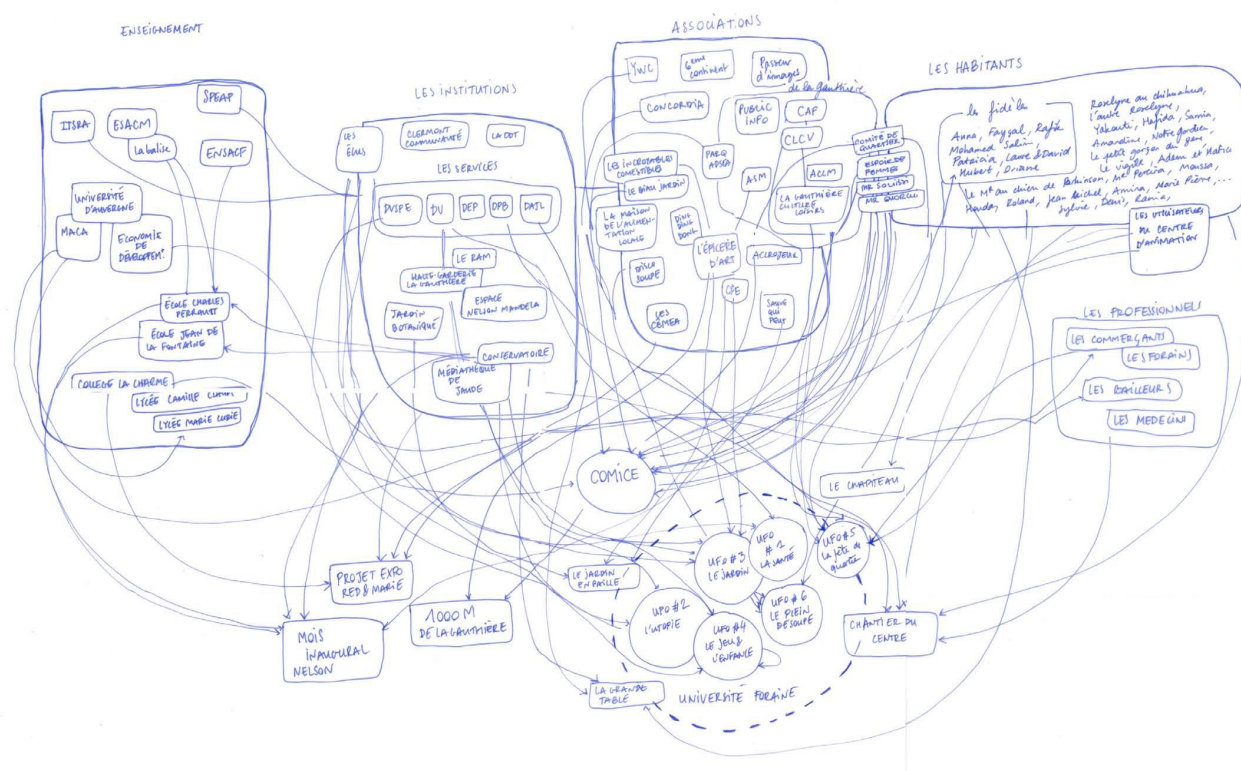


Schéma de relation des acteurs de l'université foraine de Clermont Ferrand (source : rapport UFG 2014)

3- La co-construction de la pensée

a- expertise d'usage et empowerment

Nous l'avons vu, la démarche de co-construction implique un changement de paradigme qui met l'habitant au centre du processus, ou du moins le considère comme une ressource, notamment pour ce qu'il apporte en termes d'expertise d'usage. L'usage est défini comme le "fait de se servir de quelque chose"⁶². L'habitant sert à la collectivité car il lui apporte des informations en rendant compte de ses pratiques spatiales.

L'usage est devenu un "terme commun, intégré à un vocabulaire courant à chaque étape du projet (urbain)" (Delarc, 2016). C'est un terme qui a l'avantage de pouvoir être employé aussi bien par les professionnels de l'aménagement que par les élus et les habitants. Ceux-ci se transforment le temps d'une action en usagers, signe d'une action ponctuelle circonscrite. Chacun peut être tour à tour usager d'un banc puis d'une aire de jeux. La notion ne décrit pas tant la personne que l'action qu'elle génère.

⁶² Site internet Larousse.fr

On peut ainsi considérer que la notion d'usage est une notion froide ou dépolitisée, puisqu'elle ne considère pas la personne (ou la société) dans sa totalité mais simplement dans un acte limité dans le temps et dans l'espace. Sont prises en compte des actions individuelles ou bien des "catégories d'usagers", classés selon n'importe quel paramètre (âge, catégorie socio-professionnelle, lieu d'habitation...). C'est une notion quantifiable et objectivable.

EN outre, la notion d'usage apparaît comme malléable car elle permet une réflexion multi-scalaire (usages locaux ou métropolitains), aussi bien diagnostique que prospective (scénarios d'usages). L'expression "figer les usages" témoigne de la plasticité de la notion comme s'ils constituaient une substance dynamique ou fluide. On évoque également sa "réversibilité".

L'usager est réduit à son acte de faire, à sa consommation d'un lieu ou d'un objet. Ainsi, faisant le constat que "l'habitant devient uniquement usager consulté pour son bien"⁶³, certains peuvent critiquer le processus de technicisation de l'habitant. Cependant, celle-ci ne paraît pas nécessairement contradictoire avec sa capacitation (ou empowerment). En effet, ne faut-il pas connaître les codes sociaux pour prétendre à les faire évoluer ?

C'est ce qui est suggéré par un des acteurs interrogés qui indique "qu'il y a un besoin d'empowerment", que "les habitants doivent être armés pour se mobiliser et contraindre la ville à ne pas abandonner les projets en cours"(6). Un élu ajoute que si "l'habitant se rapproche du technicien", c'est pour qu'il "ne puisse pas être toisé"(7) par ce dernier. Ainsi on peut se demander si l'un ne va pas sans l'autre et si la transformation en "habitant expert" ne serait pas un prérequis nécessaire à un rééquilibrage des pouvoirs de décisions en faveur de celui-ci ?

b- principe de la permanence architecturale, l'expert habitant

En parallèle de l'expertise habitante, un autre phénomène est théorisé et mis en œuvre notamment par l'architecte Patrick Bouchain. Il s'agit de la "permanence architecturale", c'est à dire le fait que le professionnel habite sur le site sur lequel il est mandaté pour opérer une transformation.

C'est un principe que nous avons pu observer sur le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand. En effet, les deux architectes qui animent l'Université Foraine, c'est à dire le dispositif participatif mis en place, habitent également au sein du quartier. Les architectes se relayent à mi-temps pour permettre une ouverture quotidienne des bureaux qui sont également un atelier ouvert aux habitants et une salle d'exposition.. Elles se transforment ainsi en experts habitants tout le temps de la

⁶³ CIROU et DANIAUD, 2016

mise en œuvre du dispositif qui dure depuis 3 ans. L'architecte interrogée souligne ainsi le fait le "terrain peut être vu à différentes heures de la journée", ce qui "démultiplie la perception" et permet "d'avoir un regard habitant en plus de celui de professionnel"(5).

La permanence peut être ainsi considérée comme un outil au service de la subjectivité de l'expert, le professionnel se mettant au même niveau de perception que les habitants, il devient habitant lui-même et gagne aussi en légitimité auprès d'eux.

c- la construction d'un "avis éclairé" des habitants

Les habitants sont à la fois concernés pour leur "spontanéité"(6) et pour leur expertise des usages du quartier concerné par une transformation urbaine. Dans le même temps, les experts s'impliquent et tissent des relations avec les acteurs locaux, qu'ils soient habitants ou techniciens de la ville. Il semble donc exister un double mouvement qui rapproche les uns des autres dans la perspective d'un réseau dynamique de relations locales.

Ainsi, dans le cas du quartier Danton au Havre, au terme d'une première phase de réflexion entre les habitants et la collectivité, ce sont les habitants eux-même qui ont présenté les orientations choisies aux urbanistes sélectionnés pour la maîtrise d'œuvre urbaine(2).

"La pensée habitante n'existe pas ex-nihilo. Elle se construit" (2)

Cet apport nous éclaire sur une des hypothèses que nous avons formulée, à savoir que la pensée habitante pourrait être considérée comme un bloc, certes constitué d'opinions hétérogènes mais composé d'une série de données figées, délimitées et circonscrites comme quelque chose à prendre, à prélever et dont il faudrait en faire la synthèse. Ce qui est dit ici dans le cas du projet urbain du quartier Danton au Havre, c'est bien que "les avis sont de plus en plus éclairés"(2) au fil du déroulement du processus de participation. Les habitants sont en mesure d'élaborer une "pensée complexe"(2) du projet urbain une fois que des apports externes (données techniques ou financières) leur ont été fournis. Ils ont de la "matière pour raisonner" et peuvent ainsi produire un "avis juste et pertinent"(2). La collectivité considère qu'elle a un "devoir d'information". Ainsi, elle donne au fur et à mesure les "moyens de réfléchir aux habitants"(7) en partageant de la connaissance en termes de bilans d'opération, de normes de construction ou de règles d'urbanisme.

"L'habitant est dans un premier temps considéré comme un usager mais pas longtemps. Il faut lui faire part des obstacles techniques"(7)

Ainsi, les habitants deviennent "concernés par les questions d'argent". "Si on veut plus d'espaces verts, alors il y a besoin de plus de hauteur de bâti (pour pouvoir les financer)"(7). Il s'agit de faire avec ses moyens, étant donné la "finitude des ressources (budgétaires)"(7). Un exemple a été donné à propos de la réalisation d'un parking ; dans un premier temps les habitants désiraient un parking sous-terrain mais il s'est avéré au regard des données fournies que la présence d'une nappe affleurante rendait sa réalisation très coûteuse.

Nous pouvons observer la mise en œuvre d'un mécanisme semblable à Clermont-Ferrand. En effet, des conférences ont été organisées par l'université foraine pour "parler du futur sous différents angles". Différentes thématiques ont été abordées comme la santé, la nature en ville, la petite enfance... Il s'agissait de "partir d'un thème général" avec les apports de divers intervenants puis se demander "ici comment faire ?"(5).

Conclusion :

La co-construction tend à bâtir un véritable système de relations locales entre les différents acteurs impliqués. L'individu étant un être fondamentalement relationnel il apparaît pertinent de considérer le quartier vécu. D'autre part, la pensée habitante se construit bien au fur et à mesure de l'élaboration du projet, les apports des habitants ne se limitant pas à leur expertise d'usage primaire. Le futur envisagé collectivement par les habitants peut composer avec des contraintes de faisabilité, donc avec le principe de réalité. Ainsi, le projet co-construit met en place un tissu relationnel favorable à une construction dynamique et collective de la pensée locale.

B- Modes opératoires pour un projet urbain co-construit

1- Une nécessaire complémentarité des approches

a- le défi de la représentativité

La majorité des acteurs que nous avons interrogés évoquent la difficulté de faire participer les personnes qui ne seraient pas touchées par les dispositifs classiques. Ce sont soit des personnes qui n'ont pas pour habitude de participer à des débats publics et à donner leur point de vue, soit des

personnes à qui les horaires prévus ne conviennent pas. Ainsi un certain nombre de stratégies et d'outils sont employés pour éviter cet écueil classique de la participation.

Bien que l'approche ne se veuille "pas exhaustive" c'est à dire pas dans une "logique statistique"(2), la représentativité est bien présentée comme une limite du projet co-construit, et ce "malgré une forte présence sur le terrain" et l'organisation d'ateliers dans l'espace public. La difficulté est donc de mobiliser "des habitants qui peuvent avoir d'autres préoccupations"(4) c'est à dire d'habitants qui pourraient ne pas se sentir concernés, non légitimes ou encore non touchés par les dispositifs mis en place. Un autre acteur indique que lors des rencontres classiques de concertation, par exemple les réunions publiques, il n'y a pas de "spontanéité des habitants" et que l'exercice est ainsi réduit à de "l'information représentative"(5). Et d'ajouter qu'il y a "besoin d'inventer, d'expérimenter, de renouveler les pratiques".

Sous un autre angle, le défi de la représentativité se comprend comme un besoin de "qualité des interpellations", de "faire participer les bonnes personnes"(7) par exemple le directeur du collège jouxtant le projet qui ne se sentait pas concerné de prime abord. Inversement l'acteur interrogé s'interroge sur la représentativité d'une association de commerçants au regard des personnes qui n'en feraient pas partie. Ce discours est d'ailleurs énoncé par un autre acteur qui signale que dans certains cas "les associations d'habitants peuvent empêcher leurs adhérents de participer"(6).

Il y a donc bien un besoin de "démultiplier les moyens et les temps"(4) de communication avec les habitants pour palier à ce défi de la représentativité des participants.

b- ateliers collectifs...

La plupart des projets de co-construction que nous avons observé utilisent le format de travail de l'atelier collectif. Ils permettent aux participants d'élaborer collectivement la synthèse de leurs opinions et contribuent à l'élaboration d'une pensée partagée en "réunissant tout le monde autour d'une table avant que le projet se fasse" et qui "produit un compromis"(5). Les ateliers sont avant tout des prétextes à la rencontre pour "entrer en discussion"(5).

Ainsi des ateliers peuvent être mis en place sur des thématiques diverses comme par exemple les formes urbaines, la disposition des logements ou les équipements. Divers outils peuvent en outre d'accompagner les ateliers et d'aider à élaborer une "pensée collective"(2).

Les ateliers peuvent être ponctuels mais aussi faire l'objet d'approfondissements progressifs sur

un mode itératif, comme à propos des formes urbaines du quartier Danton. Dans un premier temps les habitants avaient formulé sept propositions comme autant d'hypothèses formulées, puis les architectes ont proposé trois scénarios possibles qui ont ensuite été fusionnés dans un schéma de synthèse réalisé avec les habitants. Cependant, "la démarche collective en ateliers n'est pas facile pour tous"(4).

c- ... et recueils d'opinions individuelles

C'est pourquoi il y a aussi besoin d'un "espace de participation individuelle"(4). Ainsi dans le projet du quartier Danton au Havre, il apparaît que la maison du projet a permis de générer une quantité équivalente de participations par le biais de visites et de recueils d'opinions individuelles que les ateliers collectifs. Soit +/- 100 personnes impliquées par mois. En outre certains entretiens individuels ciblés ont pu être organisés à destination de personnes qui ne pouvaient pas se rendre aux ateliers collectifs.

Dans le projet du quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand, la récolte des informations se fait par le biais de "beaucoup de rencontres spontanées"(5). Ainsi le stand mis en place par l'équipe sur le marché hebdomadaire du quartier constitue un "dispositif efficace pour les habitants qui ne viennent pas aux autres événements"(5).

Il semble que les moyens d'engager le dialogue doivent être variés afin de capter un public le plus large possible, que les temps d'échanges doivent être multipliés et les formats d'échanges diversifiés afin de permettre à ceux qui le veulent de participer à des échanges collectifs mais aussi à d'autres de pouvoir donner leur avis de manière plus ponctuelle et informelle. L'enjeu de la représentativité des parties prenantes à l'élaboration du projet co-construit nécessite cette pluralité de temporalités de médiation.

2- l'exemple de l'Université Foraine à Clermont-Ferrand

a- le contexte et la commande politique

La Gauthière est un quartier de Clermont-Ferrand d'environ 5 000 habitants. Il est constitué en partie d'une ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) construite entre les années 1960 et 1970 pour loger les ouvriers des usines Michelin. Le quartier accueille aujourd'hui 68% de logements sociaux⁶⁴.

64 source : rapport UFO 2014

Paradoxalement, "il n'y avait pas de programme à l'arrivée de la structure"(5) dans le quartier. Ce quartier venait de subir une profonde crise sociale suite au décès d'un jeune du quartier après son arrestation par la police ayant entraîné une période d'émeutes qui a marqué l'histoire récente du quartier. Cette tension sociale a été doublée d'une transformation spatiale brutale avec la destruction en 2012 de trois tours et d'un centre commercial situés au centre du quartier. Ceci en conséquence des préconisations de l'ANRU de dé-densifier le cœur du quartier "sans pour autant avoir de projet"(5). La question s'est alors posée du "programme sur le carré démolit". Il fallait "construire autrement, avec les habitants"(5) dans un contexte de vacuité à la fois sociale et spatiale.

L'université foraine bénéficie d'une convention avec la ville de Clermont-Ferrand et le PUCA⁶⁵. Elle mène une "démarche expérimentale et innovante" sur un site non bâti de 8 000 m² ayant vocation à terme à accueillir un ensemble d'équipements (pôle petite enfance, pôle médical, pôle info service). L'objectif est de "faire émerger un projet par la participation, l'ouverture au public, en travaillant sur l'appropriation". "L'expérimentation doit permettre la formulation d'un certain nombre d'orientations d'aménagement pour le « cœur de quartier » de la Gauthière, et plus largement, pour le devenir du quartier et son ouverture sur la ville"⁶⁶.

L'Université Foraine est mise en place en janvier 2014 par l'association NAC (Notre Atelier Commun)⁶⁷ pour répondre à la commande politique de la ville par le biais de la "permanence architecturale"(5). Elle est animée par deux architectes résidentes ; Esther Guillemard et Suzie Passaquin. La permanence dure depuis bientôt 3 ans sous forme de contrats d'un an renouvelables.

"Ce que nous faisons, c'est une université sans lieux, sans profs, sans diplômes, sans programme, sans étudiants." (P. Bouchain)

b- le processus de co-construction

Le projet propose une "rencontre des habitants en direct" et de "construire avec eux"(6). Ainsi, dans un premier temps "des petites actions ont été menées" comme la réalisation de mobiliers ou d'un jardin partagé. Une "dynamique de projets collectifs" qui "ne relève pas de l'échelle architecturale"(5). L'objectif affiché est bien "la création de lien social" et "l'ouverture sur la ville"(5) au moins autant que la programmation urbaine de l'îlot détruit.

⁶⁵ Plan Urbanisme Construction Architecture, sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie, du Ministère de l'Égalité des territoires et du logement, du ministère de la Culture et du ministère de l'enseignement supérieur

⁶⁶ source : rapport UFO 2014

⁶⁷ Association créée en 1999 par Patrick Bouchain qui développe une recherche sur le logement

La première année (2014) était "libre"⁽⁵⁾ du point de vue des architectes résidents. Pendant un semestre une conférence thématique a été organisée chaque mois avec une centaine de participants en moyenne, avec à chaque fois la présence d'intervenants qualifiés et d'habitants du quartier. Les thèmes abordés ont été successivement ; "la santé et le bien être", "imaginer la Gauthière", "le jardin et l'alimentation", "l'enfance et le jeu". Une "activité de médiation sur l'architecture"⁽⁵⁾ a été aussi menée avec par exemple la réalisation d'une maquette en mousse du quartier ou encore l'organisation d'expositions. Pendant l'été, une cuisine éphémère a été installée sur le site par l'association Yes We Camp avec l'organisation d'un concours de soupes réalisées par les habitants et la constructions de petites architectures temporaires.



Cuisine éphémère (source : rapport UFO 2014)

"Les habitants ont été déstabilisés car il ne s'agit pas de dessin mais de discussions préliminaires"⁽⁵⁾

La deuxième année en 2015 a "produit des résultats plus concrets"⁽⁵⁾, avec la conception du programme du futur équipement dédié à la petite enfance et la réalisation d'aménagements paysagers comme la réalisation d'un verger dont l'idée a germé lors d'une des conférences organisées sur le thème de "la nature en ville". Chaque habitant a pu parrainer un arbre du verger puis les plantations et la gestion, notamment l'arrosage, ont été en charge des habitants eux-mêmes. Des ateliers collectifs ont été réalisés en vue de la réhabilitation du bâtiment dédié à la petite enfance en y associant les professionnels et les parents d'élèves. Il est question "d'ouverture à l'expérimentation et aux usages"

comme une "manière de questionner le programme"(5).

3- l'exemple du quartier Danton au Havre

a- le contexte et la commande politique

Le quartier Danton est situé à proximité immédiate de la gare SNCF et de l'université du Havre au sein du centre ancien qui fait l'objet d'un PNRQAD⁶⁸ depuis décembre 2009. C'est un quartier qui jouit alors d'une assez mauvaise réputation, car outre son statut de quartier de gare, il accueillait en son cœur une maison d'arrêt qui a été démolie au début de l'année 2012. Si le quartier est situé à un emplacement stratégique et longé par une ligne de tramway, son état est alors considéré comme vétuste ; "habitat ancien et en mauvais état, espaces publics peu qualifiants et dégradés, situations sociales fragiles, équipements obsolètes"⁶⁹.

Une fois décidée la destruction de la maison d'arrêt malgré l'interpellation d'un collectif d'architectes qui lui attribuait une "valeur patrimoniale"(7), les élus sont "ouverts aux propositions concernant les usages et les équipements"(4). Un acteur nous indique qu'outre cette volonté politique affichée, "très peu d'éléments de cadrages ont été donnés à l'appel d'offre"(4). Le service Concertation publique et dialogue avec les havrais est créé dans le même temps.

Dans ce contexte, "la ville souhaite mettre en place un dispositif de concertation afin d'élaborer un projet partagé de restructuration du site de l'ancienne maison d'arrêt et de ses abords. Il s'agit de bâtir un programme d'évolution du site en impliquant les habitants dans l'évolution du quartier afin de mieux accompagner ses mutations et de générer une appropriation durable du futur projet par les habitants [...] La ville souhaite s'appuyer sur les compétences de prestataires extérieurs, afin [...] de mobiliser voire de créer des outils spécifiques d'association des habitants à son élaboration"⁷⁰.

Le programme de participation des habitants a été mené pendant 3 ans par l'agence Ville Ouverte⁷¹ mandataire d'un groupement réunissant des compétences en programmation, architecture, un collectif d'artistes et un économiste. La mission s'est faite sur la base d'une AMO de 18 mois qui a commencé début 2012 et qui a été prolongée puisque "les besoins se sont fait sentir au fur et à mesure"(4).

⁶⁸ Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

⁶⁹ source : CCTP de l'appel d'offre pour la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage

⁷⁰ *Ibid*

⁷¹ agence créée en 2005 et dont le cœur de métier est "l'assistance à maîtrise d'ouvrage en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel, la cartographie et la concertation des projets urbains" (source : site internet de l'agence, août 2016)

"La concertation telle que nous l'avons définie au Havre, ce n'est pas de s'en remettre à la décision des habitants, mais bien de prendre en compte leur avis dans la décision finale"⁷²

(E.Philippe, maire du Havre)

b- le processus de co-construction

Le premier marché de l'AMO en participation prévoyait la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement du quartier, le programme associé ainsi qu'un séminaire organisé avec les services et la définition d'un équipement public.

Dans un premier temps ont été posées les "règles du jeu", c'est à dire les invariants qui ne sont pas soumis à la concertation ; 1- ouvrir le quartier par les espaces publics, 2- répondre aux besoins du quartier, 3- maîtriser les dépenses publiques, 4- construire des logements, 5- préserver la diversité de la population et des activités et 6- respecter la mémoire du quartier et valoriser son histoire.

Ces règles ont été présentées aux habitants et expliquées, comme par exemple le fait que la réalisation d'un minimum de logements soit nécessaire "pour équilibrer les dépenses et les recettes"(2). En dehors de ces invariants définis par l'équipe municipale, toutes les autres thématiques sont "soumises à l'avis des habitants"(2) comme les formes urbaines, la disposition des logements ou les équipements.

Différents ateliers thématiques ont été organisés la première année en vue du partage d'un diagnostic et de la co-élaboration d'un schéma d'aménagement. Après des animations artistiques qui ont accompagné la démolition de la maison d'arrêt, des visites sur site sont organisées avec les habitants et l'équipe d'AMO. Elles permettent de récolter "des sensations, perceptions et anecdotes sur l'histoire du quartier"(2). Les premiers ateliers organisés recueillent les avis des habitants sur le logement, les espaces publics ou la vie étudiante.

Puis sont abordées les questions relatives aux formes urbaines (volumes et trames viaries) par la biais de maquettes en sucre réalisées par les habitants. Ainsi, les participants doivent faire des propositions de structuration de l'espace urbain avec un nombre de sucres représentant 400 nouveaux logements, soit une surface de plancher de 40 000 m² qui est le seuil nécessaire à l'équilibre financier du projet définit par la collectivité.

Une première restitution de la parole habitante est organisée, "la plus fidèle et exhaustive possible"(2) par le biais de compte-rendus publiés sur internet et de verbatims, avec une mise en forme mettant en avant leur "signification en termes urbains"(2). Les propositions concernant les formes urbaines

⁷² source : livret bilan de la concertation édité par la ville, *Le Havre - Quartier Danton avec les habitants, une démarche inédite de concertation*

aboutissent à la définition d'un schéma directeur "de principe" qui est présenté au conseil municipal au mois de juillet 2012 puis aux services de la ville lors d'un séminaire élargi.

Schéma directeur co-élaboré par les habitants du quartier Danton au Havre (source : site internet de la ville du Havre)

autour de deux esquisses urbaines proposées par l'agence mandatée. La proposition retenue par le maire est celle qui est conforme au schéma directeur co-élaboré par les habitants.



Esquisse urbaine validée (source : site internet de la ville du Havre)

En parallèle, des ateliers de concertation sont menés afin de définir les espaces publics et programmer le futur équipement situé au centre du quartier. Enfin pendant l'année 2015, l'ensemble des réflexions est synthétisée, le plan d'aménagement est validé par la municipalité, la concertation réglementaire est réalisée, tandis que les dispositifs d'animation et de préfiguration se poursuivent.

Conclusion :

Il semble indispensable d'aborder la conception du projet urbain avec différentes approches pour en garantir la représentativité. Ainsi les ateliers collectifs réalisés avec les habitants restent complémentaires du recueil d'opinions individuelles. Les exemples de l'université foraine à Clermont-Ferrand et du quartier Danton au Havre témoignent de l'adaptation des outils et méthodes aux différentes temporalités du projet co-construit et de la diversité des approches mobilisées.

C- Outils communs d'aide à la synthèse

1- L'élaboration d'un document-étape

a- rôle des professionnels extérieurs

Si un des acteurs interrogés indique que "la synthèse c'est le projet, le résultat construit"(1), en revanche dans les deux cas étudiés précédemment, des synthèses sont bien réalisées au fil des étapes du processus de co-construction. Dans les deux cas elles sont réalisées par des prestataires extérieurs à la collectivité.

En effet, une agence extérieure permet "un angle nouveau", elle peut "dire des choses (que les élus ne peuvent pas) et "mettre les élus à distance" Ceci permet une "expression plus libre (et dépolitisée) des participants"(7). Les animateurs de la démarche sont ici considérés comme des tiers, "garants du processus"(7).

b- formes de synthèses

Dans le cas du quartier Danton au Havre, une synthèse globale a été effectuée en décembre 2014 par l'agence en charge du processus participatif à l'issue des 3 années de concertation. D'autres points d'étapes sont réalisés à chaque fin d'atelier thématique, les étapes étant ainsi "actées au fur et à mesure"(7). Ainsi, tout retour en arrière doit être justifié, expliqué. En outre le maire était présent chaque année lors d'une réunion publique présentant les avancées et futures étapes du projet. Le cahier des préconisations portait sur les différentes thématiques abordées. Chaque thème est traité sous trois angles différents présentés comme des "points de vues complémentaires"(2) ; 1- la concertation (l'avis des habitants), 2- l'avis du groupement (l'avis des experts), 3- l'expertise des services (l'avis des techniciens). Concernant l'apport des habitants, "la substantifique moelle"(2) issue des divers ateliers et entretiens individuels a été mise en forme par l'agence.

Concernant le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand, ce sont les architectes en résidence qui font la synthèse "en interne"(5), lors de la réalisation du bilan annuel. En effet, "ils ont la technicité, les outils et la disponibilité" pour la faire(6). Le bilan présente un panorama des actions menées au cours de l'année et s'organise en fonction des orientations prises avec la ville. Pour l'année 2016, la convention est orientée sur les axes suivants ; 1- participer à la concrétisation de l'aménagement de l'espace extérieur, 2- assister la maîtrise d'ouvrage du projet "pôle famille", 3- capitaliser et transmettre

les savoir-faire développés autour de l'opération.

Si la synthèse est de facto réalisée par les professionnels, en revanche, un certain nombre d'outils contribuent à la construction d'une culture commune.

2 - Les outils de représentation

a- rôle de la cartographie

Un acteur indique que "la cartographie c'est pour la communication, pour faire comprendre ce qui se passe"(1). Elle ne serait ainsi qu'un moyen, un média permettant l'expression, la formalisation d'un processus en cours.

Au Havre, la cartographie a été utilisée de manière traditionnelle, c'est à dire dans un premier temps comme support de recueil des ressentis habitants, puis comme support de cristallisation des orientations prises par les habitants sous la forme du schéma directeur d'aménagement.

A Clermont-Ferrand, une illustratrice a réalisé une cartographie subjective⁷³ du quartier qui a ensuite été imprimée en grand format. Elle a aussi réalisé des sérigraphies et des impressions sur sac de bâtiments emblématiques, comme autant de ressources d'un "marketing territorial"(5) assumé pour le quartier.

Ainsi, il s'avère que notre hypothèse de la cartographie comme un médium synthétique stratégique est relativement infirmée. La cartographie ne semble pas jouer un rôle particulier dans l'élaboration d'un projet urbain co-construit, en tout cas à l'échelle du quartier et dans les expériences considérées.

b- la maquette comme media engageant

Si la cartographie ne semble pas apparaître comme un medium fondamental dans l'élaboration des projets de co-construction, en revanche la maquette semble employée à dessein par la plupart des acteurs interrogés. Elle peuvent aussi bien virtuelle que physique et réalisée en sucre(2), en carton(3) ou encore en mousse(6).

En effet, elle est considérée comme un véritable outil de la "construction d'une réflexion collective"(2) qui peut "parler aux élus et aux habitants"(5). Dans le cas des formes urbaines données au quartier Danton au Havre, la maquette a permis aux habitants de se projeter dans l'espace et de composer avec

⁷³ Annexe n°10

les contraintes imposées par le contexte économique. Dans le cadre de ce projet d'aménagement les maquettes numériques 3D ont eu aussi un rôle à jouer dans la transmission du projet élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine aux habitants.

La maquette peut aussi être utilisée pour "fixer les règles d'urbanisme"(3). L'idée tant de "manipuler des choses simples pour rentrer dans le projet" et ainsi faire des propositions de manière ludique. Une fois les propositions formulées peut commencer une restitution sous forme d'une "discussion sérieuse" qui "implique les habitants"(3). Ainsi, la maquette semble constituer à la fois un support pédagogique de projection de soi dans l'espace, un support à la réflexion collective et un média permettant de produire un consensus. La manipulation du réel comme outil ludique en réponse à des enjeux sérieux.

3- Pouvoir du faire

a- les visites de sites

Outre les maquettes qui relèvent d'un outil opérationnel, les visites de sites, c'est à dire d'équipements situés sur un autre territoire contribuent semble-t-il efficacement à la création d'une "culture commune"(5). Les visites de sites sont évoquées par un acteur comme une manière de produire de l'intérêt général, une manière de "générer des interactions", de répondre à un "besoin de formation"(5). Elles sont organisées avec des membres des services et des habitants du quartier. Ce sont parfois les concepteurs même de l'équipement et les services de la ville qui font la présentation du site visité. Ce fut le cas pour la visite du parc Blandan à Lyon par l'équipe de l'université foraine et les services de la ville de Clermont-Ferrand qui peuvent se rendre compte in situ des réalisations et notamment des questions liées à la gestion des équipements.

b- fabriquer ensemble

Le pouvoir du "faire" est explicitement évoqué par un des acteurs interrogés qui explique que la co-construction est "avant tout une question d'action, de propositions" pour "donner envie aux gens de faire"(5). C'est en cela une question de "responsabilisation et d'implication". Exemple est donné du verger géré par les habitants dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand.

Outre le processus d'élaboration du projet urbain à proprement parler, un certain nombre d'actions sont engagées qui proposent aux habitants de faire, de fabriquer, d'aménager même

temporairement. Il s'agit bien de "dessiner et de construire (ensemble)"(5). A Clermont-Ferrand un atelier de bricolage est installé au sein même de la maison du projet. Ainsi, la participation des habitants répond fondamentalement à une évolution des mentalités, une "envie d'agir sur l'espace public"(6) par exemple en participant à des aménagements paysagers. Et d'ajouter que "la société a évolué", les habitants sont prêts à "avoir une responsabilité sur le terrain, en bas de chez soi".

La place de l'agriculture urbaine et donc la médiation par la nature semble avoir un rôle important à jouer dans la perspective du "faire ensemble". En effet, un certain nombre d'initiatives de création de jardins partagés ont été recensées lors des entretiens, comme les jardins de rue et le jardin permacole partagé au Havre ou encore le verger à Clermont-Ferrand.

Conclusion :

Si la cartographie semble jouer un rôle moindre dans la co-construction des projets urbains avec les habitants, les outils sensibles qui mettent en scène des représentations concrètes de l'espace ont une place importante dans le processus de participation. L'expérience partagée qui est générée par des outils de représentations ou par l'acte de faire ensemble permet de réunir les acteurs du projet et contribue à l'émergence d'une culture partagée.

Conclusion de la partie 2 :

L'ensemble des méthodes et outils mis en place dans les dispositifs de co-construction permettent de "comprendre les règles, ce qui est possible ou pas possible"(3). L'enjeu est bien de favoriser l'échange et la compréhension mutuelle entre les parties prenantes du projet urbain. Alors peut se mettre en place le réseau de relations intrinsèques à la constitution d'une société locale, au sens d'un groupe d'individus partageant des valeurs communes. Ainsi, les habitants sont mis en relation avec les experts mais aussi avec les services de la ville. L'habitant est l'expert de ses usages et dans le même temps l'expert peut aussi devenir habitant. Le projet co-construit ne relève pas uniquement du dessin de tracés régulateurs mais finalement d'une co-construction dynamique de la pensée. Les moments de travail collectif et d'apports individuels sont vus comme complémentaires pour répondre au défi de la représentativité des habitants. Un certain nombre d'outils permettent l'élaboration d'une synthèse qui n'est pas vue tant comme une finalité ponctuelle que comme un processus dans lequel s'inscrivent des dispositifs permettant l'échange et la convergence progressive des opinions. Ainsi, les maquettes réalisées collectivement ou encore les activités comme les visites de site ou l'aménagement de jardins collectifs contribuent à la création d'une culture commune.

Partie 3 :

Quelles conditions pour une portée effective de la pensée locale habitante ?

Dans cette troisième partie, nous allons nous interroger sur les modalités d'une prise en compte effective de la parole des habitants dans l'élaboration du projet urbain par la collectivité qui reste décisionnaire dans un contexte de démocratie représentative. Dans un premier temps nous questionnerons la notion d'intérêt général, théoriquement et du point de vue des acteurs interrogés. Puis nous nous attacherons à questionner les processus décisionnels, sur les terrains considérés ainsi qu'à Taiwan et nous reviendrons sur des marqueurs de la participation en urbanisme.

A- Quelle construction de l'intérêt général ?

1- Intérêt individuel VS intérêt général

a- définition de l'intérêt général

"Depuis plus de deux cents ans, au cœur de la pensée politique et juridique française, en tant que finalité ultime de l'action publique"⁷⁴, il est considéré comme "la pierre angulaire de l'action publique, dont il détermine la finalité et fonde la légitimité". La notion d'intérêt général apparaît au XVIIIe siècle dans le sillage de philosophes comme Rousseau pour remplacer celle de bien commun, aux connotations morales et religieuses. En effet le pouvoir n'est plus à ce moment assuré d'une "légitimité de principe" (Chevallier, 2013). Il doit s'appuyer sur une rationalité et s'expliquer de manière réaliste, "débarrassé de toute référence métaphysique". Ainsi s'introduit le concept d'intérêt.

"Il revient à la loi, expression de la volonté générale, de définir l'intérêt général, au nom duquel les services de l'Etat, sous le contrôle du juge, édictent les normes réglementaires, prennent les décisions individuelles et gèrent les services publics" (rapport public du Conseil d'État, 1999)

74 CONSEIL D'ETAT, 1999

Selon un rapport public du Conseil d'État, deux conceptions de l'intérêt général s'opposent ; l'une dite "utilitariste" et l'autre dite "volontariste". La conception utilitariste voit l'intérêt commun comme "la somme des intérêts particuliers", laquelle se déduirait de "la recherche de leur utilité par les agents économiques". Elle serait principalement à l'œuvre dans les pays anglo-saxons. Tandis que la conception volontariste, notamment française, permettrait "l'expression de la volonté générale des citoyens", et ce au delà des intérêts particuliers. L'intérêt général est alors envisagé comme un intérêt public et permettrait d'exercer "la suprême liberté de former ensemble une société politique". Dans la perspective de cette conception républicaine de l'intérêt général, il se définirait comme "l'émanation de la volonté de la collectivité des citoyens en tant que telle"⁷⁵.

Diverses critiques ont pu être formulées à la vision volontariste française de l'intérêt général. La critique marxiste évoque le fait qu'il ne serait "que l'intérêt des classes sociales qui avaient conquis le pouvoir au sein de l'Etat", tandis que la pensée libérale contemporaine la condamne comme étant "l'intérêt de la société, distinct des intérêts de ses membres".

Le rapport ajoute que la notion d'intérêt général est plastique, elle peut "évoluer en fonction des besoins sociaux", constituant même un "indicateur de l'état de la société". Concernant sa formulation, les fins retenues doivent être validées démocratiquement "afin qu'elles relèvent effectivement de la volonté générale et que l'État soit lui-même au service de cet intérêt commun". Sa formulation devrait à la fois "intégrer et dépasser les intérêts particuliers". Et d'ajouter qu'il ne suffit pas de concilier les divers intérêts privés ou publics pour dégager un intérêt général. Finalement, la recherche de l'intérêt général impliquerait "la capacité pour chacun de prendre de la distance avec ses propres intérêts", étant entendu que les individus seraient "préoccupés avant tout de leurs intérêts propres". Et de conclure sur la notion d'éthique de la responsabilité, indiquant que "c'est en tant qu'êtres autonomes et responsables" que les individus peuvent élaborer et mettre en œuvre "des fins d'intérêt général". Qu'en est-il des opérations de co-construction que nous avons étudié ? Comment l'intérêt général a-t-il pu se constituer localement en dépit d'intérêt individuels supposément divergents ?

b- l'intérêt général en urbanisme

L'intérêt général est systématiquement invoqué en planification aussi bien qu'en urbanisme opérationnel. La notion apparaît dès l'article L101-2 qui est fondateurs de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme. Elle est omniprésente dans le droit de l'urbanisme, aussi bien

⁷⁵ In site internet *Vie publique, L'intérêt général et les intérêts particuliers*

nécessaire pour l'institution du droit de préemption⁷⁶ que pour qualifier un projet jugé d'utilité publique (PIG). Cependant, qu'en est-il à l'échelle des projets urbains considérés ?

2- Modalités de construction d'un intérêt général au niveau local

a- la somme des intérêts individuels ?

Au regard des acteurs interrogés, l'intérêt général à l'échelle du projet urbain ne semble pas se constituer comme addition des intérêts individuels puisque "les avis de chacun sont nécessaires mais pas suffisants"(7). Ceci est appuyé par un autre acteur qui indique que l'intérêt général "n'est pas un collage de besoins"(1). Et qui définit les intérêts particuliers comme "les inflexions d'une "histoire qu'on se raconte", un "fil directeur qui fait la synthèse". Dans certains cas, il est dit qu'il n'y pas eu de "débat concernant des préoccupations individuelles", "les habitants ont pensé à l'intérêt général"(4), alors même que "les deux premiers ateliers font (traditionnellement) office de déversoir des problématiques personnelles".

Sur une thématique ponctuelle comme la réflexion menée à la Gauthière sur la programmation de l'équipement dédié à la petite enfance, les besoins individuels sont "atypiques et hétéroclites". Ainsi, l'étude doit rassembler les besoins convergents" mais aussi "suivre plusieurs axes" pour permettre "la prise en compte de tous"(6) donc composer avec l'ensemble des options.

b- le résultat d'un processus de réflexion partagé

Si l'intérêt général ne se résume pas à l'addition d'intérêts individuels, en revanche il ne les exclue pas. Ainsi des idées peuvent être proposées, à l'origine de nature "subjectives", puis "discutées pour voir si elles deviennent un objet commun"(5). Exemple est ici donné du projet de verger mis en œuvre dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand qui est issu d'une demande de certains habitants. L'intérêt général peut être alors considéré comme "celui de ceux qui proposent"(5).

Dans le cas de l'élaboration du projet urbain du quartier Danton au Havre, il est le résultat d'un "débat interne"(7), c'est à dire la "construction d'une réflexion collective itérative"(2) réunissant les habitants et la collectivité (élus et fonctionnaires⁷⁷). L'intérêt général est aussi défini comme le principe de "l'intégration des préoccupations majeures"(7).

⁷⁶ article L210-1 du code de l'urbanisme

⁷⁷ des directions concernées et des aussi des autres directions

Dans un autre contexte c'est encore son utilité au plus grand nombre, même en dehors du périmètre du quartier concerné, ainsi que sa "pérennité"(6), qui caractérisent l'intérêt général d'un aménagement.

Un acteur interrogé précise qu'il est difficile à déterminer pour un élu qui doit se demander "si une demande individuelle est profitable à tous"(7).

En effet, il s'agit bien de "discuter d'un sujet" et d'avoir "confirmation de son avantage". Prenant pour exemple l'agrandissement d'une place pour lequel tout le monde sera d'accord, celui-ci pourra être discuté une fois évoquées les conséquences en termes de limitation du stationnement. Dans certains cas, un débat est organisé "en interne"(4) un premier temps puis un "apport de matière externe" est fournie sous forme d'exemples par l'AMO en participation.

Cette approche qui vise à enrichir une idée née spontanément et la mettre en débat pour observer si elle devient objet collectif se retrouve dans l'élaboration du projet urbain du quartier de la Gauthière. En effet, un acteur indique que l'équipe "propose une pédagogie autour de l'idée"(5) et organise des visites de sites en lien avec la thématique proposée.

Selon les acteurs interrogés, l'intérêt général se construit collectivement au fil du déroulement du processus de co-construction. Il apparaît clairement que l'intérêt général s'élabore de manière organique, au fil des discussions et des apports extérieurs enrichissant l'idée soumise initialement. La notion semble donc relative et fluctuante. Par ailleurs, la co-construction "permet de se rapprocher de l'intérêt général", de "moins se tromper"(7). L'intérêt général pourrait ainsi être considéré comme le partage, la mise en commun et l'élargissement d'intérêts individuel.

c- principe d'altérité

La notion d'altérité ressort en filigrane des entretiens réalisés. Elle est définie comme "la qualité de ce qui est autre, distinct"⁷⁸. Ce souci de la prise en compte de l'autre semble conséquentiel du processus de réflexion collective, car quand "la co-construction de l'espace se fait en petits groupes", alors "les habitants ne parlent pas pour eux"(2). Dès lors que l'avenir du quartier est mis en partage, "il est observé une notion de responsabilité", les habitants prenant conscience que l'aménagement c'est "pour les 20 ans à venir".

Le principe apparaît au travers d'un certain nombre de propos. Ainsi en parlant de l'intérêt général, une personne interrogée suggère qu'il est la conséquence du fait que "chacun a l'occasion de se mettre dans la peau de quelqu'un d'autre"(2). En donnant pour exemple une personne âgée qui réfléchit

⁷⁸ Site internet Larousse.fr

à la place d'un jeune qui pratique le skateboard. Dans un autre cas, se sont "les jeunes (qui) prennent en compte les plus petits ou les personnes âgées"(2). Ce même acteur soulevant une "préoccupation intergénérationnelle".

La notion d'altérité apparaît également comme une conséquence du dialogue engagé entre les habitants et les services de la ville. En effet dans les entretiens conclusifs menés à l'issue de la concertation du projet du quartier Danton au Havre, un acteur interrogé nous rapporte une forme de "personnalisation de la collectivité", avec des habitants qui peuvent désormais associer des personnes physiques aux services de la ville ; "la ville du Havre c'est Stéphanie"(2).

Ainsi, le processus de co-construction semble faire émerger une conscience des décisions prises par chacun dans le cadre d'une discussion partagée. La co-construction pourrait alors se définir in fine comme une réflexion collective d'individus conscients.

3- Vers la notion de communs ?

a- une évolution de la notion d'intérêt général

Nous l'avons vu, la définition de l'intérêt général donnée par les acteurs tend à le considérer, non pas comme distinct des intérêts individuels, mais bien construit avec ces mêmes intérêts émis par les individus participants au processus de co-construction des projets urbains étudiés. Ainsi émerge une "conception plus souple qui tend désormais à prévaloir", devant "la crise de représentation qui affecte les démocraties libérales" (Chevallier, 2013).

Un des postulats fondateurs de la notion d'intérêt général était que les individus poursuivraient des fins particulières et égoïstes et que l'état devrait réaliser la synthèse de la volonté générale et des volontés particulières.

Notre étude nous a montré un autre modèle à l'œuvre, à savoir que les individus seraient capables de faire preuve d'altruisme, donc de dépasser des intérêts individuels supposément concurrentiels. En effet la démarche de co-construction met en œuvre des dispositifs de construction collective d'une pensée partagée.

En outre, la vision selon laquelle les fonctionnaires devraient être neutres et impartiaux et s'effacer "derrière les contraintes de leur fonction" (Chevallier, 2013) semble bien mise en brèche par ces dispositifs qui incluent précisément les services de la ville qui deviennent parties prenantes de la

délibération.

Cette conception se rapproche néanmoins de la vision anglo-saxonne de l'intérêt général dans lequel les élus et les fonctionnaires tendent à rechercher les contacts sociaux. Le recours à la participation apparaît bien comme un "moyen de refondation de l'intérêt général en l'adossant à un principe de légitimité procédurale"⁷⁹. En effet, citoyens et fonctionnaires participent à l'exercice des responsabilités collectives par le biais "d'espaces de délibérations situés en amont des systèmes décisionnels" (Chevallier, 2013).

b- (re)définition du bien commun

La définition du bien commun que donne G. Pinson comme "le résultat d'un processus délibératif d'échanges et de négociations"⁸⁰ semble bien correspondre à l'approche mise en œuvre par les acteurs des projets urbains co-construits considérés dans cette étude. Usitée dans le vocable anglo-saxon, la notion apparaît distincte de l'intérêt générale au sens où elle relèverait d'une "recherche concrète" qui vise à "relier, à établir un accord qui traverse (les intérêts particuliers)" (Donzelot et Epstein, 2006). En outre la distinction est maintenue entre ceux qui ont le pouvoir de décision (shareholders) et les parties prenantes concernées par l'action (stakeholders). Il s'agit de réaliser un accord, de bâtir un partenariat entre ces deux catégories d'acteurs qui ne les place pas pour autant sur un "plan d'égalité fictif". L'enjeu est bien pour les tenants du pouvoir de réaliser une action qui corresponde aux attentes des parties prenantes et ainsi de produire un investissement rentable.

"La pensée du Bien commun - « philosophie de l'altérité » - intègre la relationalité et le sens des expériences. Elle invite à se montrer sensible au spirituel et à l'intersubjectivité."⁸¹ (V. Hacker)

Enfin, selon certains, le bien commun concerne "l'être des personnes et pas seulement leur avoir" (Flahault, 2013). Et de mettre en exergue l'état de nature fondamentalement social de l'Homme, que les théories contemporaines notamment en psychologie du développement valorisent en s'opposant ainsi à la distinction entre état de nature et contrat social théorisée par Rousseau.

Conclusion :

⁷⁹ HABERMAS Jürgen. Droit et démocratie. Gallimard. 1997. in CHEVALLIER, 2013

⁸⁰ PINSON, 2005

⁸¹ *Bien commun et diversité. La personne et les valeurs*, éditorial du magazine Bridge-BUILDER #13 édité par Common Good Forum
https://issuu.com/violainehacker/docs/bb_13_fevrier_2017

L'intérêt général, fil directeur du droit français semble se transformer lorsqu'il est invoqué et appliqué au niveau local. Dans les projets d'aménagements urbains considérés, il semble se constituer non pas en opposition des intérêts individuels mais bien à partir d'eux. Pour autant il n'en constitue pas la somme. Il se construit au fil d'un processus de discussion enrichi par des apports extérieurs dans lequel les parties prenantes ont l'occasion de se mettre "à la place de". Il tend alors à se rapprocher de la notion de bien commun usitée dans les pays anglo-saxons.

B- Mécanismes décisionnels

1- Modalités de prises de décisions

a- portée décisionnelle de la "pensée habitante"

Dans un premier temps, un acteur interrogé rappelle que c'est la "capacité d'écoute des élus"⁽³⁾ qui est importante et que ce n'est pas le technicien (ici l'architecte) qui décide. Ceci ne nous éclaire que partiellement mais nous renseigne déjà sur la dimension fondamentalement politique de la prise de décision. Le politique se définit d'ailleurs comme ce qui est relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir. En l'occurrence du pouvoir décisionnel.

b- l'exemple du quartier Danton au Havre

L'étude du projet urbain du quartier Danton au Havre est particulièrement illustrative d'une conception renouvelée de la démocratie représentative à l'échelle locale. En effet, si les habitants ont bien été associés la conception du projet dans sa dimension stratégique, comme en témoigne la co-élaboration du schéma directeur d'aménagement, en revanche les acteurs interrogés semblent catégoriques sur la (non) association directe des habitants aux prises de décisions.

En effet, il apparaît que les habitants n'ont "aucun pouvoir décisionnel"⁽²⁾⁽⁷⁾. C'est toujours "le rôle des élus"⁽²⁾. Cela a d'ailleurs fait partie des invariants du processus de co-construction énoncés dès le lancement de la démarche. Les élus rendent des "arbitrages"⁽⁷⁾ qui sont alors opposables à tous. Néanmoins comme nous l'avons vu, les sujets sont effectivement discutés, "soumis à la réflexion des habitants"⁽²⁾. Il s'agit bien d'une construction collective qui "produit un consensus"⁽²⁾, avec les habitants associés en amont et ce au fur et à mesure pour "préparer la décision"⁽⁴⁾ des élus. Exemple

est donné deux propositions d'esquisse urbaine du quartier qui ont été soumises au maire qui a dû alors choisir entre les deux variantes.

L'élue interrogée rapporte que la co-construction c'est bien le partage de "l'élaboration de la décision"(7). Les avis des habitants étant considérés comme "un élément important de la décision", au même titre que les aspects financiers, réglementaires et techniques.

Ainsi nuance est apportée entre la décision qui relève toujours de l'exécutif et l'élaboration de la décision qui elle est mise en discussion. Si la délibération collective citoyenne est désirée, acceptée et finalement jugée pertinente par les élus, alors sa validation par l'exécutif relève d'une formalité simple cf. le vote à l'unanimité du schéma directeur d'aménagement du quartier Danton par le conseil municipal de la ville du Havre. Bien qu'il était signifié qu'ils "allaient trancher", les élus se retrouvent plutôt dans un "rôle de validation"(4) des orientations prises collectivement. Un des acteurs interrogé à propos du quartier Danton au Havre nous suggère qu'il s'agirait là d'une forme de "démocratie délibérative"(2)⁸².

Enfin, la personne en charge de la concertation au sein de la ville rapporte qu'il n'y a pas eu de "déception de la part des habitants". Certains se déclarant même "pas légitimes pour choisir"(4).

c- l'exemple de la Gauthière à Clermont-Ferrand

Concernant le projet urbain mené dans le quartier de la Gauthière, les choses semblent moins claires bien que la distinction entre le processus de réflexion et la prise de décision est ici aussi apparente.

En effet, un acteur nous rapporte que la portée décisionnelle de la pensée habitante et les modalités d'association des habitants aux prises de décisions sont "floues"(5). Et d'ajouter qu'il n'existe pas d'instance "dédiée à la participation". Si les discussions avec les habitants se font bien "en amont", en revanche "la décision est prise en dehors"(5).

L'agent de la collectivité interrogée précise que "les habitants ne sont pas associés aux décisions" et que ce sont bien "les élus qui décident du projet global"(6). Des actions ponctuelles sont "laissées aux habitants"(6), tant qu'il n'y a pas d'enjeux. Et de prendre en exemple l'aménagement du verger qui n'a "pas d'implications politiques"(6).

⁸² définie comme l'existence d'une délibération publique de citoyens égaux permettant de légitimer la décision politique

d- instances formelles

Dans les deux cas étudiés précédemment, il n'existe pas d'instance formelle dédiée à la participation directe des habitants. Les maisons du projet installées dans les deux cas font bien figure de lieu ressource concernant les dispositifs socio-spatiaux mis en œuvre localement. Mais si ces structures peuvent être le lieu de la délibération informelle entre citoyens, agents de la collectivité ou élus, c'est bien au sein du conseil municipal que les décisions sont prises.

Concernant le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand, une structure appelée "Comice"⁸³ réunit des représentants de la ville, des associations locales ainsi que des membres de l'éducation nationale ou des représentants de la CAF. Ce dispositif créé en 2012 se veut l'expérimentation d'une nouvelle forme de participation citoyenne dans le quartier. Il a été conçu pour permettre l'expression des acteurs du territoire et pour renouveler la relation de la ville aux habitants. Lors de chaque réunion, qu'elle soit globale ou thématique, chaque représentant dispose d'une voix. Ainsi sont régulièrement formés des groupes de travail sur différentes thématiques comme la "petite enfance", "la communication" ou "l'environnement". C'est un groupe de travail organisé sur la base du bénévolat. Des professionnels y viennent sur leur temps libre. Ce n'est pas une instance qualifiée de "représentative" car les habitants n'y siègent pas directement. Un acteur interrogé nous rapporte ainsi que "les associations d'habitants empêchent leurs adhérents de participer"(6).

2- Pratiques participatives taiwanaises

a- les influences anglo-saxonnes

Dès la seconde moitié du XXe siècle, les urbanistes taiwanais ont largement employé les grilles d'analyse spatiale fonctionnalistes. En témoigne l'élaboration du schéma directeur de la ville de Taipei de 1968 inspiré de méthodes promues par les Nations-Unies (1966-1968 UN Preliminary Master Plan). L'espace urbain est alors vu au travers du filtre de sa trame viaire orthonormée (axes Nord/Sud et Est/ouest) et la division parcellaire associée.

A partir des années 1980, la période contemporaine s'ouvre avec la fin du régime militaire de Chiang Kai-Shek en 1975 et l'abolition de la loi martiale en 1987. Cette nouvelle ère se caractérise par un fort développement économique, un mouvement de décentralisation et une démocratisation progressive. L'incitation à une plus grande participation citoyenne se traduit aussi dans la manière de

⁸³ le terme désigne à la fois l'instance et la réunion des personnalités concernées (Comice global ou thématique)

faire la ville comme en témoigne la politique de "community empowerment" mise en place dès 1993.

b- politique de Community Empowerment

Impulsée à partir de 1995 par le gouvernement central de Taiwan, à l'initiative du ministère de la culture, cette politique a pour objectif de développer l'esprit civique des citoyens. En parallèle, le gouvernement de Taipei lance en 1999 le programme "community planner" dans l'optique d'une plus large participation des professionnels et des habitants à la fabrication de l'espace public. La politique de "capacitation citoyenne locale" (community empowerment) est une approche bottom-up ayant pour objectif affiché l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elle constitue une forme partenariale de fabrication de la ville et d'action sur l'espace public.

Chaque commune est dotée d'un budget alloué par le gouvernement central. Les projets sont sélectionnés et choisis par la collectivité locale puis soumis au ministère pour approbation. L'objectif est d'accompagner chaque année les citoyens sur une durée de 6 mois, qu'ils soient individuels ou bien organisés en groupes informels ou en associations, dans la réalisation d'un projet d'aménagement à petite échelle. Les projets peuvent être simplement proposés par les habitants et réalisés par une maîtrise d'œuvre externe, ou bien les habitants peuvent-être accompagnés pour les réaliser eux-mêmes. La collectivité est accompagnée par un prestataire de service, comme une agence d'architecture ou d'urbanisme, qui peut réaliser les projets elle-même, ou bien jouer un rôle de coordination et de facilitation des initiatives citoyennes (supporting groups). La ville de Keelung décide par exemple en 2015 d'associer les habitants à l'aménagement de parcs de proximité (pocket parks).

En outre, cette politique contribue d'une manière indirecte à la résilience territoriale par la mitigation des risques naturels. Par exemple il est admis qu'en 1999, lors du passage du typhon Chi-Chi, le tissu social impulsé par la politique de community empowerment a contribué à atténuer l'effet de l'aléa naturel.

Ainsi, le community empowerment "à la taiwanaise" constitue actuellement un modèle pour des associations et des fonctionnaires venus de Chine continentale pour se former à cette méthode qui répond à des attentes contemporaines de participation des habitants.

c- la procédure de i-voting

Cette procédure a été mise en œuvre dans le cadre de l'aménagement de la presqu'île de

Shezidao par la mairie de Taipei. Littéralement "île de Shezi", la presqu'île est située dans le district de Shilin, à la limite nord de la ville. Elle fait l'objet d'un vaste et complexe projet de développement sur un site de 293. La relation avec les habitants passe par le "community center". Comme aucun plan de développement n'a été officiellement validé depuis plus de 40 ans, la moitié des 11 000 habitants occupe un terrain de manière illégale et le raccordement aux réseaux (électricité, eau potable) n'est pas assuré par la collectivité. Sous l'impulsion du nouveau maire⁸⁴, trois projets d'aménagement distinct ont été élaborées au cours de l'année 2015, dont deux au sein de l'Urban Development Department à l'initiative du vice-maire et une troisième par le Land Use Department.

Ces trois variantes ont été soumises à consultation publique par le biais de l'i-voting (vote électronique). Il est prévu par l'administration que les participants au vote soient âgés de 18 ans et plus, avec 80% de votants parmi les résidents de la presqu'île et 20% du reste de la ville. Le vote peut se faire en ligne mais aussi physiquement dans des bureaux de vote. Le vote n'est pas décisionnel mais simplement consultatif.

Il s'agit d'une première à Taipei pour un projet de cette envergure. Une autre consultation a eu lieu précédemment à propos de la piétonisation d'une rue dans le quartier de Gonguang mais le projet avait été rejeté.

La procédure d'i-voting devait initialement se tenir en décembre 2015 mais la consultation a finalement eu lieu en février 2016. Elle a réuni 7 260 votants, soit 65% d'abstention parmi les habitants de la presqu'île. Le projet ayant reçu le plus de votes est le projet n°2 intitulé "Shezidao écologique" avec 60,4%. Les participants au vote ont été bien engagés dans un mécanisme de consultation directe, cependant ils n'ont nullement été associés à l'élaboration des propositions qui relève des départements concernés (principalement le département du développement urbain). Ainsi l'effectivité de l'apport des habitants à l'élaboration du projet apparaît comme assez limitée⁸⁵.

3- Retour sur des marqueurs de la participation en urbanisme

a- l'échelle de la participation

Nous allons revenir ici brièvement sur un marqueur important de la participation des habitants à savoir l'échelle de la participation citoyenne (The Ladder of Citizen Participation) mise au point par

⁸⁴ Ko Wen-Je, élu en décembre 2014

⁸⁵ Ils peuvent néanmoins se manifester à l'occasion des commissions publiques d'Urban Planning, voir Annexe n°12.

Sherry R. Arnstein en 1971. Son invocation par de nombreux acteurs nous incite à la mettre rapidement à l'épreuve de cette étude. Nous nous contenterons de l'appliquer au projet du quartier Danton pour la ville du Havre.

POUVOIR EFFECTIF DES CITOYENS (*Degrees of Citizen power*)

8. Contrôle citoyen (*Citizen control*)

7. Délégation de pouvoir (*Delagated power*)

6. Partenariat (*Partnership*)

COOPÉRATION SYMBOLIQUE (*Degrees of Tokenism*)

5. Conciliation (*Placation*)

4. Consultation (*Consultation*)

3. Information (*Informing*)

NON PARTICIPATION (*Degrees of Non Participation*)

2. Thérapie (*Therapy*)

1. Manipulation (*Manipulation*)

Compte-tenu des exposés précédents, il semble que le processus de co-construction du projet du quartier Danton relève du niveau 5, c'est à dire du niveau intitulé "Conciliation"⁸⁶ ou "Implication" ou "Délibération" selon les traductions qui en sont faites. C'est à dire que les habitants ont une influence sur la réalisation des projets, mais selon cette échelle le projet relève simplement de la "coopération symbolique". En effet, nous l'avons vu, la prise de décision est toujours formellement entre les mains des élus.

Cependant, le fait que les experts qui ont participé à l'élaboration du projet aient eu à rendre compte de ses avancées et à argumenter ses évolutions au cas où les avis des habitants n'aient pas été pris en compte tendrait à le rapprocher du niveau 6 intitulé "Partenariat" pour lequel les décideurs ont à discuter avec le public et se partagent le pouvoir.

Nous l'avons vu, les citoyens impliqués dans le processus de participation du quartier ont bien eu un pouvoir effectif dans la détermination des choix stratégiques d'aménagement comme en atteste la co-élaboration du schéma directeur. C'est en cela que nous éventuellement mettre en cause la

⁸⁶ In site internet *Sanigny-Avenir*

pertinence de cette échelle. En outre, différentes phases "d'Information", de "Consultation" ou de "Conciliation" peuvent alterner au fil du déroulement du processus de co-construction du projet urbain.

Mais surtout la question de l'effectivité de la prise en compte de la parole habitante semble décorrélée de l'association des citoyens à la prise de décision en tant que participants à l'organe délibératif formel. C'est à dire que ce n'est pas parce que les citoyens-habitants-acteurs n'ont pas de prise sur la décision officielle qu'ils n'ont pas été pour autant les auteurs de sa co-élaboration.

b- l'expérience de l'Alma-Gare

La comparaison avec l'expérience menée à l'Alma-Gare avec la création des Ateliers Populaires d'Urbanisme en 1975 à Roubaix est difficile à mener. En effet, il s'agissait alors pour les habitants de créer un contre-pouvoir à la municipalité et de ainsi de s'opposer au projet de rénovation urbaine impulsé par la mairie. Le contexte politique n'était en cela pas du tout le même que celui des expériences que nous avons étudié puisque dans le cas du Havre comme dans celui de Clermont-Ferrand c'est bien la collectivité qui a fait preuve de volontarisme participatif, même si les raisons de cet engagement ne sont pas les mêmes.

Ainsi la différence fondamentale entre les projets étudiés ici et cette expérience fondatrice de participation en France des citoyens aux projets d'urbanisme semble résider dans le rapport de force entre la collectivité et les habitants. En effet, dans le cas de l'Alma-Gare, chaque partie avait dans un premier temps élaboré son projet ; la collectivité avec ses experts et les habitants avec les siens. Il ne s'agissait donc pas dans un premier temps de co-construction du projet au sens ou nous l'avons défini mais bien d'une lutte des habitants pour faire valoir leur point de vue par le biais d'une auto-organisation collective.

Au travers la création de APU et la mise à contribution d'experts en matière de fabrication de la ville nous retrouvons en revanche le même processus de capacitation des habitants que dans les expériences de co-construction étudiés. Nous l'avons vu, dans le cas du quartier Danton, c'est bien une volonté cette fois-ci des élus de permettre aux habitants de produire un "avis éclairé".

c- instances formelles et PNRU 2

Nous l'avons évoqué dans la première partie, une des raisons de la difficulté du PNRU de première génération à engager un dialogue avec les habitants concernés serait son "design institutionnel" (Epstein, 2012) qui empêche la mise en place en amont d'une relation stratégique entre

les habitants et la collectivité.

Ainsi, un certain nombre de dispositifs sont censés être mis en œuvre dans le cadre des PNRU de deuxième génération qui promeut la participation des habitants à la "définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de renouvellement urbain". Les outils nous l'avons vu sont les "maisons du projet", "les conseils citoyens" et les "tables de quartier". Nous pouvons les éclairer rapidement à la lumière des démarches de co-construction spontanées que nous avons vu à l'œuvre.

Concernant les maisons du projet, nous avons effectivement constaté leur présence au Havre aussi bien qu'à Clermont-Ferrand. Cependant elles ne se limitaient pas à être des "lieu-ressource sur le projet" mais étaient aussi le lieu et la cause de nombreuses expériences de médiations sociales locales.

D'autre part, le PNRU 2 incite à l'utilisation d'outils dédiés à la participation comme la création de structures de délibérations formelles telles que les conseils citoyens. Si la création de telles structures ne préjuge pas à priori de leur efficacité, nous pouvons rappeler que leur absence n'est pas pour autant un obstacle à la mise en place d'une démarche locale de co-construction.

Concernant particulièrement le projet urbain de la Gauthière, ayant fait l'objet d'un partenariat avec l'ANRU, il semble que malgré l'existence de ce dispositif formel les modalités d'implication des habitants dans le PNRU 2 soient assez relatives puisque "le rôle des habitants ou de leurs représentants (y) est passif"(5). Le conseil citoyen y a pris la forme des conseils citoyens de la vie locale. Un acteur indique que le conseil citoyen est "déconnecté du contrat de ville" et que le mode de fonctionnement est "descendant" puisque simplement un moyen pour la ville de "passer ses informations"(6).

Conclusion :

Les habitants associés aux démarches de co-construction étudiées ne sont pas auteurs des décisions au sens strict du terme. Ce sont bien les élus qui conservent ce pouvoir. En revanche, dans le cadre de ces démarches les habitants sont parties prenantes de la co-élaboration de la décision. Concernant les expériences participatives taiwanaises, dans le cadre de la politique de community empowerment, si ce sont bien les habitants qui sont à l'initiative des idées proposées, c'est la collectivité qui a toujours pouvoir de sélection des projets et l'expérience de i-voting propose aux habitants de faire un choix mais de manière consultative. Enfin, le retour sur l'échelle de la participation d'Arnstein nous fait nous interroger sur la pertinence de ce classement pour évaluer l'effectivité de la prise en compte de la parole habitante.

Conclusion de la partie 3 :

Nous l'avons vu, la question de l'effectivité de la portée de la pensée locale, donc des acteurs engagés dans une démarche de co-construction d'un projet urbain, semble bien plus résider dans leur capacité à co-élaborer et à définir collectivement un intérêt général local qu'à être associés directement à la prise de décision et à siéger dans une instance formelle. Le partage d'un processus de réflexion entre les parties prenantes du projet fait évoluer l'intérêt général vers la notion de bien commun, qui correspond au pendant dit "utilitariste" de cette notion fondatrice du droit français. Le mécanisme de co-construction peut alors se redéfinir comme une réflexion collective d'individus conscients. Pour ce qui est des projets urbains étudiés, les mécanismes décisionnels en jeu ne semblent pas bouleversés par la mise en œuvre d'une démarche de participation citoyenne. Le système démocratique local reste a priori celui de la démocratie représentative même si le modèle délibératif semble plus approprié.

Conclusion :

Lors de cette étude, nous avons pu apporter un certain nombre d'éléments de réponse aux hypothèses liées à notre problématique ;

Hypothèse 1 : "la récolte de la pensée habitante est un épisode déterminant"

Nous l'avons vu, la participation des habitants dans le cadre d'un processus de co-construction ne relève pas d'un épisode ponctuel du projet urbain. Cette participation est de nature incrémentale, elle se construit au fil de l'élaboration du projet et a même des conséquences sur la gestion des aménagements réalisés. La participation se fait au fur et à mesure, tout au long de l'élaboration du projet urbain. La co-construction est itérative, continue.

En outre, la gestion temporelle du projet urbain co-construit fait partie intégrante d'une conception renouvelée de la fabrication de la ville. En effet, le temps n'est pas uniquement considéré comme un obstacle ou un paramètre de plus à prendre en compte. Les acteurs interrogés prennent en compte le temps court ; les actions éphémères deviennent complémentaires de la pensée au long cours qui caractérise traditionnellement les projets d'urbanisme. Les notions de préfiguration et d'appropriation sont au cœur des dispositifs mis en place. L'aménagement d'espaces paysagers temporaires est ainsi une méthode employée par les concepteurs pour à la fois faire participer les habitants, les impliquer dans une action collective, donner vie à des espaces délaissés et aussi tester des hypothèses d'aménagements futurs.

D'autre part, les habitants ne sont pas les seuls concernés. C'est bien l'ensemble des usagers de l'espace considéré qui sont parties prenantes du processus. Ainsi les commerçants, les habitants des quartiers connexes ou du reste de la ville, les utilisateurs/gestionnaires d'équipements publics sont conviés.

Mais c'est surtout l'implication des services de la ville qui semble caractériser les démarches de co-construction que nous avons étudié. Celle-ci apparaît même cruciale dans le bon fonctionnement des démarches engagées. C'est alors le fonctionnement général de la collectivité qui en est impacté, car il doit s'adapter à un mode de réflexion de type transversal.

Ainsi, dans un processus de co-construction la pensée habitante ne relève pas d'un bloc, d'une matière statique qui serait à saisir par les concepteurs-techniciens. Il s'agit bien de l'instauration d'un dialogue, d'un échange permanent entre les parties. Si dans un premier temps les habitants sont utiles

pour leur expertise d'usage et la spontanéité de leurs apports, ils sont très vite mis à l'épreuve des réalités économiques, techniques et réglementaires du projet urbain. L'habitant va vers le technicien et dans le même temps il arrive que l'expert devienne habitant cf. la permanence architecturale instaurée dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand. Dans tous les cas, les individus participants deviennent conscients des enjeux et sont alors à même de produire un "avis éclairé".

En revanche la méthode de récolte de la pensée et des ressentis des habitants-usagers constitue bien un enjeu au sens de la représentativité des acteurs de la participation. Ce défi est relevé par les acteurs interrogés par le biais de la complémentarité des dispositifs mis en place qui alterne temps collectifs et individuels.

Hypothèse 2 : "la synthèse de la pensée habitante est stratégique et la cartographie y joue un rôle important"

Puisque la participation des acteurs ne relève pas d'un processus ponctuel, la question de la synthèse de la pensée habitante n'apparaît pas centrale. En effet, c'est plutôt la qualité du dialogue engagé entre les parties qui semble un enjeu fondamental ainsi que la gestion de la temporalité de l'implication des différents acteurs (habitants-usagers, services, politiques).

Le rôle de la cartographie comme medium synthétisant les enjeux spatiaux apparaît alors moindre. En effet, lors des ateliers collectifs organisés tout au long de l'élaboration des projets, ce sont plutôt des outils pédagogiques permettant d'impliquer les acteurs de manière dynamique qui sont privilégiés. Ainsi la maquette est apparue comme un outil important pour sa capacité à donner aux habitants la possibilité de se rendre compte physiquement par eux-même des propositions formulées notamment en ce qui concerne le bâti et les formes urbaines générées.

Les visites de sites sont aussi régulièrement employées par les acteurs interrogés car elles permettent aux habitants comme aux techniciens de découvrir des équipements/aménagements innovants, de discuter également des modalités de gestion et ainsi de contribuer à la création d'une "culture commune" entre les participants.

Hypothèse 3 : "la qualité de la participation est déterminée par le degré d'association des habitants à la décision"

Des outils d'évaluation de démarches participatives telles que l'échelle la participation citoyenne formulée par S. Arnstein pourraient nous inciter à juger la pertinence d'un processus par sa capacité à mettre les citoyens au même niveau que des élus donc à décider eux-mêmes des orientations

d'aménagement.

Dans le cas du projet urbain du quartier Danton au Havre, nous avons constaté qu'il est possible d'impliquer les habitants dans l'élaboration des choix stratégiques tout en restant dans le cadre d'un exercice représentatif de la démocratie locale. Dans ce cas, ce sont bien les habitants qui ont déterminé collectivement les orientations stratégiques comme en témoigne la co-élaboration du schéma directeur d'aménagement du quartier qui a ensuite été validé par le maire et le conseil municipal.

Hypothèse 4 : "la co-construction relève de la démocratie participative"

Cette hypothèse sous-jacente à notre recherche se révèle en partie infirmée par ce qui vient d'être dit. En effet, nous l'avons vu, la démocratie de type représentative peut être compatible avec une forte implication des habitants à la conception des projets urbains.

La co-élaboration de la décision qui résulte des démarches observées pourrait relever d'un mode d'exercice politique qualifié de démocratie délibérative. En effet, les sujets qui sont mis en débat sont soumis aux avis de tous puis le fruit de cette délibération est soumis aux élus pour approbation.

Hypothèse 5 : "les intérêts individuels sont a priori divergents de l'intérêt général"

En outre, les démarches que nous avons pu observer semblent indiquer que la divergence théorique entre intérêt général et intérêts individuels n'est pas tellement constatée sur le terrain. Dès lors que les orientations sont mises en commun et que les participants sont dans un rôle de force de proposition constructive, il semble apparaître un phénomène d'altérité, de conscience des autres usagers de l'espace. Ainsi la difficulté supposée de faire converger les deux notions semble se dissoudre dans l'acte de faire ensemble qui caractérise la démarche de co-construction.

Hypothèse 6 : "l'importance de la dimension relationnelle dans le projet urbain co-construit"

Effectivement les relations semblent prendre une part importante dans le projet, tant d'un point de vue théorique qu'empirique. En effet, l'individu peut être défini par le sociologue comme un être fondamentalement relationnel. Les projets co-construits semblent également œuvrer concrètement pour mettre en place un véritable système local de relations dynamiques entre habitants-concepteurs-services. La primauté donnée par les acteurs interrogés à l'intersubjectivité transparaît par les notions de confiance et d'altérité.

Hypothèse 7 : "la subjectivité et l'art ont une place importante dans le processus de co-construction d'un projet d'urbanisme"

Cette double hypothèse apparaît confirmée par l'expérience de terrain que nous avons menée. L'expérience artistique est effectivement convoquée comme outil de médiation au service du projet urbain. L'art, par son pouvoir d'évocation, sa capacité à proposer et à mettre en scène un imaginaire renouvelé des lieux, participe à l'évolution des représentations d'un territoire.

Ainsi la subjectivité est une notion revendiquée par les acteurs interrogés qui s'estiment légitimes à en faire usage. Le rapport aux outils numérique est révélateur car ils ne sont considérés que comme des outils de communication, plus souvent vis à vis de l'extérieur du territoire considéré qu'à destination des acteurs locaux. En effet, une primauté semble être donnée à la parole, à la relation directe des acteurs entre eux et donc finalement à la présence physique des individus qui est la condition d'un échange productif entre les parties.

Ce travail de recherche sur les modalités de prise en compte de la parole habitante dans les démarches de co-construction des projets d'urbanisme s'est avéré riche d'enseignements. Ainsi, nous l'avons vu la plupart un certain nombre de nos hypothèses ont été en partie infirmées. Le processus de co-construction soulève un certain nombre de questions sur les modalités d'exercice et les finalités du projet d'urbanisme. Il est ainsi apparu que la dimension intrinsèquement sociale du projet co-construit introduit une multitude d'acteurs et de questionnements qui semblent dépasser la gestion de l'aménagement de l'espace en tant que tel.

Nous l'avons vu, la gestion du temps apparaît tout aussi importante et les rôles impartis à chacun semblent évoluer. La généralisation des démarches de co-construction pourrait être le signe d'un changement de paradigme. Cette conception renouvelée de la fabrication de la ville considère les habitants comme une ressource et ses usagers comme des concepteurs en puissance. Un certain nombre de règles doivent être posées pour que chacun puisse se saisir de son rôle. Et si la décision appartient toujours aux élus, ce n'est pas pour autant que la parole habitante n'est pas effectivement prise en compte.

Au cours de cette étude, et grâce aux rencontres avec des acteurs engagés dans les processus de co-construction, nous avons pu prendre la mesure de la signification concrète du terme de co-construction appliqué à l'urbanisme. Un certain nombre de questions et de perspectives nouvelles se dessinent à l'issue de cette recherche du "chemin d'une transformation heureuse"⁸⁷.

87 BOUCHAIN, 2012

Tout d'abord, la prise en compte croissante des usages et donc des usagers des territoires en transformation évoque le mouvement qui a eu lieu dans le domaine du design. En effet, ces dernières années une terminologie nouvelle a fait son apparition ; "l'UX design" (UX comme User Experience), c'est à dire un design basé sur l'expérience de l'utilisateur. Les services, objets ou applications conçus par le biais de cette approche sont mis en forme avant tout d'après les besoins mais surtout les usages. L'objet n'est pas pensé en tant que tel mais comme médiateur d'une expérience dont l'utilisateur profite. Cette nouvelle manière de concevoir, si elle est souhaitable, pourrait-elle être appliquée à la fabrication de l'espace urbain ? Quels seraient alors les outils qui permettraient sa mise en œuvre ?

Une question de recherche plus classique interrogerait la relation entre la sphère publique et la sphère privée. Cette opposition semble atténuée à des que les parties se mettent en discussion. Les participants aux démarches de co-construction le font de leur plein gré, de manière spontanée et bénévole. Ainsi, des apports non négligeables sont reversés au projet par le biais des habitants et des usagers du territoire. Le projet semble enrichi de cette matière et les élus paraissent satisfaits d'en partager les risques. Si ce mouvement est inéluctable, quelles en seront les conséquences en termes de distribution des responsabilités ? Les habitants seront-ils associés de manière permanente à l'élaboration des décisions prises par les pouvoirs publics ? Quelles conséquences auront les projets urbains co-construits sur la politique à venir des villes considérées ?

Enfin, notre étude s'est bornée à l'étude de projets urbains, c'est à dire à l'échelle du quartier. Si des expériences d'une forte prise en compte des usages ont déjà été menée à l'échelle de centre-bourgs ruraux⁸⁸ ainsi qu'à l'échelle d'espaces publics urbains⁸⁹, qu'en est-il à l'échelle territoriale. Nous faisons ici l'hypothèse que les enjeux en termes de participation ne sont pas exactement les mêmes. En effet, si l'espace social peut être, au moins hypothétiquement, délimité à l'échelle de la place ou du projet urbain, l'échelle territoriale (et à fortiori régionale ou nationale) implique une multitude d'acteurs telle que la mise en œuvre d'une réflexion collective directe entre les participants nécessiterait probablement l'utilisation de nouveaux outils. Dans la cadre d'une co-construction de projet à l'échelle territoriale, le rôle de la cartographie pourrait être amplifié en faisant l'hypothèse que la place des outils de médiation serait mécaniquement plus importante du fait de la distance à la fois physique et symbolique entre les acteurs.

88 Voir les travaux du collectif ETC ou de l'association De l'Aire

89 Voir le projet de la place de la République à Paris

Bibliographie

Ouvrages, articles :

AKRICH Madeleine. *Co-construction*. Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013. [URL](#)

AUTHIER Jean-Yves et al. *Introduction.*, in Jean-Yves Authier et al., *Le quartier*. La Découverte « Recherches », 2007.

BACQUE Marie-Hélène, GAUTHIER Mario. *Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein*. Participations n° 1, p. 36-66. 2011. [URL](#)

BESSION Raphaël. *Les laboratoires citoyens madrilènes : la fabrique des « communs urbains »*. Revue en ligne Urbanews. 2016. [URL](#)

BOUCHAIN Patrick. *Construire autrement*. In *Textes fondateurs de l'Université Foraine*. Notre Atelier Commun. p.10-11. 2012. [URL](#)

CERDD. *Participation des habitants et maîtrise d'usage dans les quartiers durables*. Synthèse de l'atelier technique de l'Aire métropolitaine de Lille. 2010. [URL](#)

CHEVALLIER Jacques. *Intérêt général*. Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation. GIS Démocratie et Participation. 2013. [URL](#)

CIROU Mathieu, DANIAUD Frantz. *Les collectifs et l'éducation populaire : quelle convergence pour mettre les habitants aux commandes ?*. Fanzine Superville #2. p.7-10. 2016. [URL](#)

CONSEIL D'ETAT. *Réflexions sur l'intérêt général*. Rapport public. 1999. [URL](#)

DELARC Morgane. *Quelle prise en compte des « usages » dans la conception des espaces publics urbains ?*. Le cas de la place de la République à Paris. Métropolitiques. 2016. [URL](#)

DONZELOT Jacques, EPSTEIN Renaud. *Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine*. Publié dans Esprit (dossier « forces et faiblesses de la participation »), n°326. p. 5-34. 2006. [URL](#)

DUJARDIN Philippe. *De nouveaux dispositifs de démocratie participative*. Revue prospective de la métropole de Lyon. 2007. [URL](#)

ELIAS Norbert. *La société des individus*. Agora. 1987. Traduction 1991.

EPSTEIN Renaud. ANRU : Mission accomplie ? *A quoi sert la rénovation urbaine ?*. PUF. p.43-97, 2012. [URL](#)

FLAHAULT François. *Bien commun*. Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation. GIS Démocratie et Participation. 2013. [URL](#)

GRAFMEYER Yves. 1. *Le quartier des sociologues*. in Jean-Yves Authier et al., *Le quartier*. La Découverte « Recherches ». 2007.

MOTTA Liliana. *Le laboratoire du dehors*. In *Textes fondateurs de l'Université Foraine*. Notre Atelier Commun. p.18-19. 2012. [URL](#)

PINSON Gilles. *Le projet urbain comme instrument d'action publique*. in Pierre Lascoumes et al., *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po . « Académique ». 2005.

OUATTARA Claude. *Développement communautaire et réduction de la pauvreté dans un contexte de décentralisation*. Communication Séminaire ENDSA. 2003. [URL](#)

WUHL Simon. *La démocratie participative en France : repères historiques*. Institut de Recherche et débat sur la Gouvernance. 2008. [URL](#)

Conférences, réunions publiques :

DUMAY Élisabeth. Conférence pour l'association De l'Aire sur la "Revitalisation du quartier Kleber au Teil", École nationale supérieure d'architecture de Nantes, Nantes. 7 janvier 2016.

FERREN Pascal. Conférence pour le pOlau (Pôle des arts urbains) présentant le "Plan-guide Arts et Aménagement des territoires", et présentation de la direction artistique et culturelle du Grand Paris Express, La fabrique des arts, Malakoff. 16 avril 2016.

ABBAS Yasmine. Conférence sur le "néo-nomadisme, architecture du (dé)placement", École nationale supérieure d'architecture de Nantes, Nantes. 29 mars 2016.

REICHEN Bernard. Réunion publique de présentation du projet urbain du Bas-Chantenay, Mairie annexe de Chantenay, Nantes. 30 mars 2016.

Sites internet :

ArtePlan. Plateforme collaborative « Arts et Aménagement des territoires »
<http://arteplan.org/a-propos/>

ArtePlan. Dossier de presse du Plan-Guide « Arts et Aménagement des territoires »
http://arteplan.org/wp-content/uploads/2016/01/plan.guide_arts_et_amenagement.des_territoires.dossier.presse.pdf

Atelier Populaire d'Urbanisme de la Villeneuve, page Facebook
https://www.facebook.com/APUvilleneuve/about/?entry_point=page_nav_about_item&tab=page_info

CDC Lac-Saint-Jean-Est
<http://cdclsje.com/la-cdc-lsje/mission-et-valeurs/>

Dicopart. Définition de la co-construction
<http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/co-construction>

Espaces Possibles. Les Ateliers Populaires d'Urbanisme lillois
<https://espacespossibles.org/2015/11/11/les-ateliers-populaires-durbanisme-lillois-un-syndicat-du-cadre-de-vie/>

Fondation de France. Nouveaux commanditaires
<http://www.fondationdefrance.org/programme/nouveaux-commanditaires>

Grenoble Esplanade. La co-construction mode d'emploi
<http://www.grenoble-esplanade.fr/co-construction/la-co-construction-mode-d-emploi/>

Le Moniteur. Yona Friedman, architecte libre

<http://www.lemoniteur.fr/article/yonafriedman-architecte-libre-31899801>

La Gazette des communes. Trois nouveaux outils pour renforcer le pouvoir d'agir dans les quartiers prioritaires

<http://www.lagazettedescommunes.com/375774/trois-nouveaux-outils-pour-renforcer-le-pouvoir-dagir-dans-les-quartiers-prioritaires/>

La Gazette des communes. Pas d'aménagement sans concertation

<http://www.lagazettedescommunes.com/436994/pas-damenagement-sans-concertation/>

Office Professionnel de Qualification des Urbanistes. La profession d'urbaniste

<http://www.opqu.org/histoire.php>

Savigny-Avenir, les territoires et la démocratie numérique locale

<http://www.savigny-avenir.fr/2012/03/05/les-huit-barreaux-de-l'ec2%80%99echelle-de-la-participation-citoyenne-%c2%ab-the-ladder-of-citizen-participation-%c2%bb-sherry-r-arnstein/>

Société Française des Urbanistes. Urbanisme, définition

<http://www.urbaniste.com/urbanisme-definition/>

Société du Grand Paris. Direction artistique et culturelle du Grand Paris Express

<https://www.societedugrandparis.fr/direction-artistique-culturelle>

Une fabrique de la ville. Jean-Louis Subileau

<http://www.unefabriquedelaville.fr/societe-parcours-des-fondateurs.html>

Vie publique. L'intérêt général et les intérêts particuliers

www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/interet-general-interets-particuliers.html

Annexe 8 : Photographies du quartier Danton au Havre

(source : Quentin LEFEVRE, juillet 2016)



Vue vers la préfiguration d'un futur passage piéton



Signalétique et aménagements paysagers temporaires



Potager préfiguré

Annexe 9 : Photographies du quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand

(source : site internet de l'université foraine, juillet 2016)



Aménagements paysagers temporaires

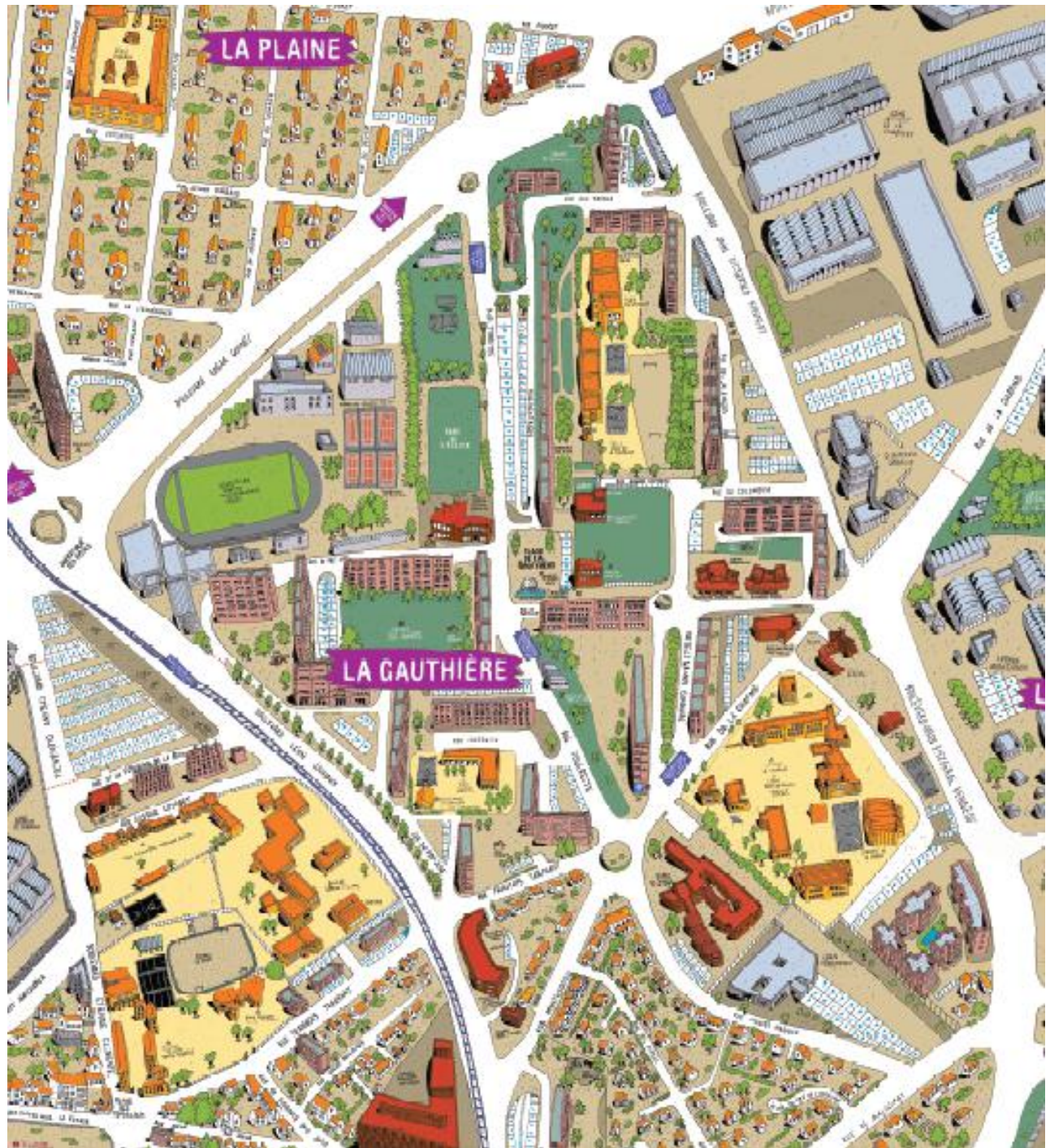


Vue vers la maison du projet depuis l'îlot central



Architecture signal

Annexe 10 : Cartographie du quartier de la Gauthière,
réalisée par Elza Lacotte (extrait)



Sommaire détaillé :

Introduction

Note méthodologique

Partie 1 : Les caractéristiques de la co-construction en urbanisme, définition, méthode et prérequis p.11

A- La co-construction avec les habitants, éléments de définition p.11

1- Histoire récente de la participation

- a- en France et en Amérique du Nord
- b- la co-construction, un processus collaboratif, collectif et stratégique
- c- bienfaits attendus de la participation au PNRU2

2- La co-construction du projet urbain du point de vue des acteurs rencontrés

- a- un processus partagé...
- b- ...pour un projet meilleur et "sécurisé"...
- c- ...et intrinsèquement social

3- Une évolution du processus classique de fabrication de la ville ?

- a- politique de la demande, l'habitant ressource
- b- contextualisation et transparence du processus
- c- difficultés pour aller vers la co-construction : organisation et temporalité

B- Penser le temps comme une ressource p.23

1- L'urbanisme comme gestion du processus ?

- a- l'enjeu de la gestion du temps en urbanisme
- b- nouveaux rôles attendus dans le projet-processus
- c- légitimité des pratiques éphémères, notion du durabilité

2- Préfiguration et appropriation collective

- a- la préfiguration
- b- l'appropriation

3- Temporalités du projet urbain co-construit

- a- l'hypothèse d'un apport ponctuel
- b- la permanence du dialogue comme approche

C- La subjectivité au cœur du processus

p.29

1- Légitimité de la subjectivité

- a- une évolution de la pensée urbaine
- b- critique de la rationalité
- c- subjectivité et importance de l'imaginaire
- d. effectivité de l'informel et action sur le sensible

2- La place de l'art dans le processus

- a- l'art, un outil de l'aménagement ?
- b- l'art médiateur
- c- l'art créateur de lien, d'imaginaire et de mémoire collective

3- Communication et confiance

- a- l'apport du numérique
- b- primauté de la relation directe
- c- une question de confiance

Partie 2 : Modalités d'élaboration d'une pensée partagée

p.36

A- Un système de relations dynamique entre les acteurs

p.36

1- L'individu comme être relationnel

- a- individu et société
- b- sociétés et structures dynamiques
- c- notion de quartier

2- Un système de relations locales

- a- relations entre politiques, services, concepteurs et habitants
- b- la relation avec les services de la ville
- c- relations entre les individus et leur environnement

3- La co-construction de la pensée

- a- expertise d'usage et empowerment
- b- principe de la permanence architecturale, l'expert habitant
- c- la construction d'un "avis éclairé" des habitants

B- Modes opératoires pour un projet urbain co-construit

p.44

1- Une nécessaire complémentarité des approches

- a- le défi de la représentativité
- b- ateliers collectifs...

c- ... et recueils d'opinions individuelles

2- l'exemple de l'Université Foraine à Clermont-Ferrand

a- le contexte et la commande politique

b- le processus de co-construction

3- l'exemple du quartier Danton au Havre

a- le contexte et la commande politique

b- le processus de co-construction

C- Outils communs d'aide à la synthèse

p.53

1- L'élaboration d'un document-étape

a- rôle des professionnels extérieurs

b- formes de synthèses

2 - Les outils de représentation

a- rôle de la cartographie

b- la maquette comme media engageant

3- Pouvoir du faire

a- les visites de sites

b- fabriquer ensemble

Partie 3 : Quelles conditions pour une portée effective de la pensée locale habitante ?

p.57

A- Quelle construction de l'intérêt général ?

p.57

1- Intérêt individuel VS intérêt général

a- définition de l'intérêt général

b- l'intérêt général en urbanisme

2- Modalités de construction d'un intérêt général au niveau local

a- la somme des intérêts individuels ?

b- le résultat d'un processus de réflexion partagé

c- principe d'altérité

3- Vers la notion de communs ?

a- une évolution de la notion d'intérêt général

b- (re)définition du bien commun

B- Mécanismes décisionnels

p.63

1- Modalités de prises de décisions

- a- portée décisionnelle de la "pensée habitante"
- b- l'exemple du quartier Danton au Havre
- c- l'exemple de la Gauthière à Clermont-Ferrand
- d- instances formelles

2- Pratiques participatives taiwanaises

- a- les influences anglo-saxonnes
- b- politique de Community Empowerment
- c- la procédure de i-voting

3- Retour sur des marqueurs de la participation en urbanisme

- a- l'échelle de la participation
- b- l'expérience de l'Alma-Gare
- c- instances formelles et PNRU 2

Conclusion

Bibliographie

Annexe 1 : Entretien avec Guillaume Quemper	p.81
Annexe 2 : Entretien avec Aurélie Bouton	p.84
Annexe 3 : Entretien avec Béatrice Mariolle	p.89
Annexe 4 : Entretien avec Stéphanie Boin	p.92
Annexe 5 : Entretien avec Esther Guillemard	p.97
Annexe 6 : Entretien avec Joël Meurie	p.102
Annexe 7 : Entretien avec Luc Lemonnier	p.107
Annexe 8 : Photographies du quartier Danton	p.112
Annexe 9 : Photographies du quartier de la Gauthière	p.113
Annexe 10 : Cartographie du quartier de la Gauthière	p.114
Annexe 11 : Stage à la mairie de Taipei	p.115
Annexe 12 : L'urbanisme à Taiwan	p.117

Résumé :

Ce mémoire traite du processus de co-construction en urbanisme et plus particulièrement de la caractérisation de la notion, des outils mis en œuvre et des effets de la pensée habitante dans une approche renouvelée de la fabrication du projet urbain. La question qui guide cette recherche est celle des modalités de prises en compte des usagers d'un territoire, et notamment ses habitants, dans l'élaboration d'un projet urbain co-construit. Les éléments de réponse sont apportés grâce à des apports théoriques mais surtout par l'analyse en fil rouge de 7 entretiens réalisés auprès de personnes engagées dans des démarches de co-construction à l'échelle du projet urbain. Quatre acteurs interrogés sont des prestataires extérieurs et trois sont des représentants de la maîtrise d'ouvrage (deux techniciens et un élu). La première partie s'attache à caractériser la démarche de co-construction, en explicitant en quoi son rapport au temps est bouleversé et comment la subjectivité relève d'un prérequis indispensable. Dans une seconde partie, sont étudiées les modalités d'élaboration d'une pensée partagée avec la création d'un système de relations dynamiques entre les acteurs et la mise en œuvre d'outils d'aide à la synthèse. Enfin sont analysées les conditions nécessaires à l'effectivité de la pensée locale par le biais des mécanismes de construction de l'intérêt général et d'élaboration de la décision au niveau local.

Mots-clés :

Co-construction, projet urbain, participation des habitants, temporalité, intérêt général